

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 6<sup>e</sup> Législature

### SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980 (63<sup>e</sup> SEANCE)

#### COMPTE RENDU INTEGRAL

2<sup>e</sup> Séance du Mardi 10 Juin 1980.

#### SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE

1. — **Hommage à la mémoire d'un ancien député** (p. 1667).
2. — **Départements et territoires d'outre-mer.** — Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 1667).  
MM. Gremetz, Dijoud, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer ;  
Plantegenest, le secrétaire d'Etat ;  
Sablé,  
Alain Vivien, le secrétaire d'Etat ;  
*Rappel au règlement* : MM. Alain Vivien, le président.  
MM. Pons, le secrétaire d'Etat ;  
Riviérez.  
Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.
3. — **Rappel au règlement** (p. 1684).  
MM. Hamel, le président.
4. — **Ordre du jour** (p. 1684).

**PRESIDENCE DE M. PIERRE LAGORCE,**  
vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

#### HOMMAGE A LA MEMOIRE D'UN ANCIEN DEPUTE

M. le président. J'ai le regret (Mmes et MM. les députés se lèvent) de porter à la connaissance de l'Assemblée le décès de notre ancien collègue Tarsyle Dewasmes, député du Nord du 23 mars 1958 au 8 décembre 1958.

En hommage à sa mémoire, je vous invite à vous recueillir quelques instants. (Mmes et MM. les députés observent une minute de silence.)

★ (1 f.)

— 2 —

#### DEPARTEMENTS ET TERRITOIRES D'OUTRE-MER

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

La parole est à M. Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer, mesdames, messieurs, quelques mois après son élection, M. Valéry Giscard d'Estaing, lors d'un voyage aux Antilles, reconnaissait que « subsistent des séquelles du passé colonial, des privilèges que rien ne justifie, des inégalités inacceptables ». Il ajoutait : « Je suis décidé à balayer les vestiges du passé. »

Cinq ans et demi ont passé depuis ce discours plein de promesses alléchantes et, contrairement à ce que vous affirmez ici, monsieur le secrétaire d'Etat, force est de constater que le pouvoir en place n'a rien balayé du tout.

Votre pâle plaidoyer de ce matin en témoigne éloquentement. Il ne saurait masquer que la situation n'a cessé d'empirer pour les populations des départements et des territoires d'outre-mer.

Pour une partie importante, elles connaissent aujourd'hui la misère, les privations, les difficultés sans nombre pour se nourrir, se loger, se soigner, pour vivre dignement.

Il suffit d'un bref séjour dans un de ces départements ou territoires d'outre-mer pour mesurer le fossé immense entre l'image publicitaire de paradis que l'on veut en donner et la réalité sordide des méfaits de votre politique.

Ceux qui ont la chance d'avoir un emploi voient leur pouvoir d'achat diminuer sans cesse : en moyenne le coût de la vie y est de 40 p. 100 plus élevé qu'en France « métropolitaine » et l'inflation s'y poursuit à une cadence sans commune mesure ; le salaire moyen est inférieur au salaire minimum officiel.

A la Martinique, de nombreux ouvriers agricoles ne travaillent que deux ou trois jours par semaine et les revenus des familles ouvrières ont beaucoup diminué, surtout à la campagne. Mais

ils ne sont pas les plus malheureux comparativement à ceux, innombrables, qui sont privés de ce droit élémentaire qu'est le droit au travail : 30 à 40 p. 100 de la population active des Antilles et de la Réunion connaît cette situation avec les drames qu'elle engendre.

Je voudrais évoquer ici particulièrement le cas des jeunes à qui, monsieur Djidou, vous n'avez pas hésité à dire que dans les quinze à vingt années à venir la seule solution serait pour eux de s'expatrier. Sans doute est-ce dans la perspective de les envoyer ensuite dans d'autres pays d'Europe, au nom de la prétendue mobilité de l'emploi ou encore « à l'Est » à l'instigation de votre collègue M. Barre ?

Il a fallu de nombreuses luttes pour vous imposer la mise en place, cette année seulement, d'un régime d'indemnisation des travailleurs privés d'emploi ; mais vous continuez à tout faire, sur place, pour en limiter l'application.

Quant à la solidarité nationale qui devait, selon vous, s'exprimer à propos des cyclones qui ont ravagé une partie de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, elle a, en fait, abouti à une indemnisation qui n'a profité, pour l'essentiel, qu'aux sociétés et compagnies sucrières et fruitières, laissant les petits planteurs et les pêcheurs dans le dénuement.

Le résultat de votre politique, c'est un immense gâchis social, aux conséquences humaines révoltantes.

Elle s'accompagne toujours d'une attitude méprisante, injurieuse à l'égard de ces peuples et je dois dire que vous n'hésitez pas, monsieur le secrétaire d'Etat, à en donner l'exemple, lorsque vous vous adressez à eux comme vous l'avez fait encore récemment en Guyane, dans des termes que je ne saurais citer devant notre assemblée sans porter atteinte à sa dignité.

Non content de piller les départements et territoires d'outre-mer, vous refusez de reconnaître vraiment l'originalité de ces peuples, leur culture, leur langue, leur identité nationale.

Même si vous l'avez fait en paroles, il y a quelques mois, vous vous êtes contenté depuis de mettre en place des commissions ! Vous continuez en réalité à nier les cultures nationales de ces peuples qui s'expriment avec une grande vitalité dans la langue et les parlers, la musique, la danse, la poésie. Vous refusez que le créole soit intégré au système d'éducation. Vous leur refusez au fond le droit de déterminer leur destin.

Vous renforcez votre autoritarisme ; atteintes aux libertés et à la démocratie se multiplient ; vous répondez aux revendications légitimes des Martiniquais par l'envoi d'un corps de gardes mobiles ; vous réprimez durement les manifestations en Nouvelle-Calédonie.

Quant à la télévision et à la presse officielle, elles déversent une propagande quotidienne fondée sur la démagogie et le mensonge, sur la publicité faite aux politiciens locaux de tous bords alors que les organisations démocratiques et leurs dirigeants sont interdits d'antenne.

Le redéploiement monopoliste auquel vous participez à l'échelle internationale vide les départements et territoires d'outre-mer de leur substance économique, les prive de leurs capacités de production, les saigne à blanc, les condamne à une dépendance absolue envers l'extérieur.

L'exemple de la production sucrière est révélateur de cette situation. En Guadeloupe et à la Réunion, la première production agricole est la canne à sucre. Or le prix de la tonne de canne est fixé à Bruxelles par référence à celui de la betterave.

Résultat : en dix ans, le revenu moyen d'une famille de planteurs réunionnais a diminué du quart et, à la Martinique, on est arrivé l'an dernier à cette aberration que manquant de sucre on a été contraint d'avoir recours à la betterave !

Au racket de l'import-export vient s'ajouter celui des grands usiniers, émanation directe du grand capital à base française. C'est le cas en Guadeloupe du groupe Empain-Schneider ou de la compagnie de navigation mixte, holding financier lié aux géants de la finance que sont la Hénin et le groupe Paribas. Après la fermeture de l'usine de Blanchet on veut aujourd'hui fermer celle de Darbousier alors que les luttes en Martinique ont empêché celle du Larenty.

En fait, la modernisation que vous proposez c'est d'abord la casse des usines au nom du redéploiement, une casse planifiée, voulue, préparée à l'avance.

Pour ce qui est du sucre, sur les vingt-quatre usines que comptait la Guadeloupe il y a dix ans, dix-huit ont fermé leurs portes et il est prévu qu'il n'en reste que deux l'an prochain.

A la Réunion, leur nombre est tombé de quatorze à sept et en 1982 vous prévoyez qu'il n'y en aura plus que quatre.

Pour ce qui est de la banane, qui représente la moitié des exportations de la Martinique, elle connaît une grave mévente et 10 p. 100 de la production totale a été perdue sur place. Pour surmonter cette crise, les gros propriétaires et le Gouvernement prévoient une réduction des surfaces plantées qui se traduira par une diminution de la production de près du quart, soit une perte pour la Martinique d'un milliard et demi d'anciens francs.

Pour le bâtiment, secteur refuge de l'emploi dans ce pays, le Gouvernement prévoit aussi de réduire le nombre des entreprises de 800 actuellement à 150, laissant le terrain libre aux grosses sociétés métropolitaines.

Quant à l'élevage, ses progrès sont ralentis par l'importation de viande de la Communauté économique européenne.

Ainsi, votre politique d'intégration européenne aggrave encore les méfaits de votre politique dans chacun des départements d'outre-mer.

Il convient également de souligner les conséquences néfastes pour eux des accords passés entre la C.E.E. et les cinquante-huit pays en voie de développement « associés » de l'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, connus sous le nom de deuxième convention de Lomé.

Votre gouvernement a une fois de plus, au nom de la solidarité européenne, sacrifié les départements et territoires d'outre-mer.

Mais on ne peut constamment jouer avec la dignité des peuples, bafouer insolemment leurs droits, nier leur culture et leur identité nationale.

Votre politique rencontre une résistance croissante chez les peuples des départements et territoires d'outre-mer.

Le fait dominant de leur situation dans la dernière période, c'est bien, en effet, le développement de la lutte des travailleurs et des populations, impulsé par les syndicats, les partis communistes et les autres forces démocratiques.

Jamais, depuis de nombreuses années, ces luttes n'avaient connu, par leur niveau et leur combativité, une telle ampleur. Elles vous ont déjà contraint à certains reculs.

C'est ainsi que des augmentations de salaires ont été arrachées, des licenciements ont dû être annulés ou limités, les fonctionnaires ont fait reculer le Gouvernement, des usines ont rouvert leurs portes en Martinique et en Guadeloupe.

Les luttes vous ont imposé la mise en place d'une indemnisation des chômeurs, l'extension de l'allocation logement, le paiement des allocations familiales et la couverture sociale des artisans.

Vous persistez à vouloir maintenir la population dans une situation éternelle d'assistance ; vous pratiquez une discrimination intolérable dans l'application des droits sociaux élémentaires que les travailleurs ont imposés pour eux-mêmes en métropole, dont vous n'hésitez pas à faire un moyen de chantage politique odieux.

Mais vos tentatives de division n'ont pas la réussite espérée.

Alors que vous vouliez essayer d'enfermer les fonctionnaires dans un rôle de relais de l'idéologie colonialiste, en leur offrant une carotte, et, ensuite, de les présenter comme boucs émissaires aux autres travailleurs, le plus grand nombre d'entre eux sont entrés dans l'action aux côtés des différentes catégories de travailleurs : personnel de santé, dockers, lycéens, artisans et petits commerçants, ouvriers agricoles et du bâtiment, employés du commerce, artisans des transports collectifs.

Je ne dirai rien de votre recul rapide sur l'application mécanique de l'heure d'été aux départements d'outre-mer, devenue pour les populations un sujet de plaisanterie inépuisable. Pour cette raison, votre nom restera dans l'histoire.

Dans leurs luttes, monsieur le secrétaire d'Etat, soyez assuré que les populations des départements et des territoires d'outre-mer peuvent compter sur le soutien du parti communiste français. Car notre politique et notre position à leur égard ne varient pas, comme celles des autres qui changent au gré des circonstances électorales et dans le dessein de ramasser dans tel ou tel département ou territoire d'outre-mer des bulletins de vote.

Nous voulons que ces peuples puissent participer pleinement à la gestion de leurs affaires, qu'ils soient maîtres de leur destin, qu'ils aient la possibilité de déterminer librement, en toute démocratie, le statut de leur choix.

En un mot, nous défendons, nous les communistes, leur droit intangible à l'autodétermination. C'est un droit inaliénable de chaque peuple et le parti communiste français ne cessera d'agir pour son respect.

Ce droit doit pouvoir s'effectuer dans des conditions démocratiques qui garantissent son libre exercice. C'est pourquoi nous intervenons de manière permanente pour le respect des libertés et de la démocratie contre toutes les atteintes dans ces domaines et en particulier pour une information pluraliste et libre débarrassée de la tutelle scandaleuse du Gouvernement et de la réaction locale.

Nous nous refusons, nous les communistes français, à dicter à ces peuples le choix qui leur revient en toute liberté. Tel n'est pas le cas, semble-t-il, de François Mitterrand et du parti socialiste qui, dans ce domaine comme dans d'autres, renient ainsi les engagements du programme commun de gouvernement qui prévoyait que « le gouvernement reconnaîtra le droit à l'autodétermination des peuples des D. O. M. et des T. O. M. ».

**M. Jean Auroux.** Il faut apprendre à lire !

**M. Maxime Gremetz.** François Mitterrand s'est désormais rangé dans le camp des départementalistes. La proposition de loi de son parti à ce sujet, élaborée en dehors de toute consultation avec les intéressés, se propose uniquement d'aménager le système actuel, d'en ravalier la façade.

En définitive, MM. Giscard d'Estaing, Chirac et Mitterrand se retrouvent donc d'accord sur le même refus de reconnaître à ces peuples le droit de décider librement de leur sort.

Bien entendu, le parti communiste français ne se contente pas de dire à ces peuples : « Nous soutenons votre droit à l'autodétermination », et de se tenir quitte de cette affirmation. Ce serait une politique de démission.

Nous avons formulé, de même que les organisations démocratiques des départements et territoires d'outre-mer, des propositions qui permettraient un véritable développement économique et ouvrirait la possibilité de donner un travail à chacun grâce à une bonne utilisation des ressources naturelles et humaines.

Nous prenons ainsi toute notre place, pour le présent et pour l'avenir, dans le combat commun contre votre politique qui soulève des manifestations dont l'objet est la rupture de tout lien avec la France métropolitaine. En agissant contre votre politique, nous préservons au contraire l'avenir d'une coopération fructueuse pour tous.

Nous travaillons à renforcer la lutte commune des travailleurs des départements et territoires d'outre-mer et des travailleurs de métropole contre cette politique, avec la volonté de vous imposer de nouveaux reculs.

Vous utilisez la crise sociale, et notamment le chômage pour alimenter l'immigration : plus du quart de la population des quatre départements d'outre-mer réside en France.

L'utilisation de cette main-d'œuvre pour renforcer l'armée de réserve de la métropole est une vieille tradition.

Par rapport à l'immigration « classique », celle en provenance des départements d'outre-mer représente un triple avantage aux yeux du capital monopoliste :

Elle est la seule immigration planifiable de A à Z, pouvant être modulée selon les fluctuations de la conjoncture et les besoins du grand capital ;

Elle est la seule immigration à pouvoir jouer le rôle d'armée de réserve dans la fonction publique, celle-ci étant par définition fermée aux immigrés n'ayant pas la nationalité française ;

Elle est une arme contre la lutte de ces peuples pour leur droit à l'autodétermination.

Sous le drapeau de la promotion sociale par l'émigration que brandissent M. Michel Debré ou vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, se cache la volonté d'émietter ces peuples et ainsi de les neutraliser politiquement.

J'ajoute que cette émigration est à terme — un terme très rapproché — une menace pour l'avenir démographique de ces pays : la population de la Réunion, et encore plus celle de la Guadeloupe et de la Martinique, diminue désormais d'une année sur l'autre, avec le vieillissement d'ensemble que cela implique.

Les raisons de lutter contre votre politique ne manquent donc pas à ces travailleurs des départements et territoires d'outre-mer qui résident à des milliers de kilomètres de chez eux : outre celles de tous les autres travailleurs, ils subissent des

discriminations particulières découlant de leur état de transplantés, et ils demeurent sensibles à la destruction organisée de leur pays, que j'ai mentionnée tout à l'heure.

Dans leur combat, ils trouvent toujours les communistes français à leur côté.

La politique du parti communiste français à l'égard des départements et des territoires d'outre-mer, politique que je viens de rappeler devant vous, est donc à l'opposé de celle que mène le Gouvernement français, qui dépossède des peuples entiers de tout pouvoir de décision, qui les réduit au rôle de fournisseurs de produits tropicaux, de matières premières et de main-d'œuvre à bon marché pour le grand capital français et pour les multinationales.

C'est le sens de notre engagement résolu aux côtés des peuples des départements et territoires d'outre-mer dans leurs actions pour vous imposer une politique conforme aux intérêts de tous. (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des départements et territoires d'outre-mer.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Je ne tenterai pas de reprendre l'ensemble des observations que M. Gremetz vient de nous assener. Mais il ne m'a pas ménagé et m'autorisera donc à faire de même à son endroit. Aussi lui dirai-je, avec la même fermeté que celle qu'il a manifestée à mon égard, que si nous avons entendu sa vérité, celle du parti communiste, elle n'est pas nécessairement la vérité. Elle n'est pas en tout cas celle que nous pouvons constater tous les jours dans les départements et dans les territoires d'outre-mer.

**M. Maxime Gremetz.** Cela dépend où vous allez !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Il y a dans cette assemblée, monsieur Gremetz, certains députés, appartenant à la majorité, qui figurent parmi les mieux élus de France et qui, mieux que personne, peuvent renseigner le Gouvernement et l'Assemblée sur ce que pensent réellement les populations d'outre-mer. Certains d'entre eux, j'en suis sûr, le feront.

Ils diront, et le Gouvernement le reconnaît, que dans nos départements et dans nos territoires subsistent de nombreuses misères, qu'il y a du chômage et que des hommes s'inquiètent de l'avenir de leur famille. Mais ils vous diront aussi qu'au-delà de ces inquiétudes ou même, quelquefois, de ces déceptions, ce qui maintient nos compatriotes unis, dans leur pays, autour de leur gouvernement et fidèles dans leur détermination à rester Français, ce ne sont pas seulement les sentiments profonds qui les animent, et pour longtemps, mais aussi ce qu'ils voient autour d'eux.

Croyez-vous, monsieur Gremetz, qu'il soit séduisant pour un Antillais de s'abandonner à une indépendance de la misère, telle qu'on la constate, hélas ! dans de très nombreux pays voisins, ou à une indépendance de la dictature et de l'oppression, telle qu'on la constate dans la même région, dans des pays qui partagent vos convictions politiques et philosophiques ?

**M. Hubert Voilquin.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Des pays qui, non contents d'assurer chez eux un niveau de vie quatre ou cinq fois moins élevé que celui que la France assure à ses propres ressortissants, voudraient encore donner des leçons à leurs voisins, qui aspirent seulement à vivre en paix ?

**M. Jacques Brunhes.** Comparaison fallacieuse et facile !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Croyez-vous, monsieur Gremetz, que votre parti a le droit de parler de la présence de la France outre-mer dans les termes que vous utilisez, alors que vous n'avez pas encore condamné ce qu'un pays dont vous partagez l'idéologie accomplit par le fer, par le feu et par le sang, sur la terre d'autres peuples qui, eux, n'ont rien demandé ?

Peut-on comparer l'action généreuse, fraternelle, difficile et, j'en conviens, quelquefois incertaine et décevante que le Gouvernement mène dans ces départements et dans ces territoires avec l'oppression que ceux qui partagent votre idéologie ont entreprise ailleurs ? Un peu de raison, messieurs les députés communistes ! Ne cherchez pas à nous donner des leçons. Regardez ce que fait le communisme international là où il s'exerce et vous comprendrez mieux pourquoi les Français d'outre-mer demeurent attachés à la France. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

M. Hubert Voilquin et M. Georges Klein. Très bien !

M. Maxime Gremetz. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Je ne puis vous la donner, monsieur Gremetz.

La parole est à M. Plantegenest.

M. Maxime Gremetz. Le secrétaire d'Etat peut dire n'importe quoi et nous n'avons pas le droit de répondre. C'est trop facile !

M. Marcel Tassy. La majorité et le Gouvernement ont tous les droits !

M. le président. Les orateurs communistes inscrits auront l'occasion de répondre dans la suite du débat.

M. Maxime Gremetz. Mais alors, à quoi sert ce débat ?

M. Marcel Tassy. Il n'est déjà sanctionné par aucun vote !

M. le président. La parole est à M. Plantegenest, et à lui seul.

M. Marc Plantegenest. Monsieur le président, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, un débat comme celui d'aujourd'hui doit permettre aux parlementaires des terres françaises d'outre-mer d'évoquer devant le représentant du Gouvernement les problèmes de ceux qu'ils représentent à Paris. Il doit donc servir à faire avancer les dossiers. Autrement dit, sa finalité est de permettre aux responsables que nous sommes d'aboutir à des résultats concrets.

Or, force nous est de constater que, d'un débat à l'autre, les questions posées restent pratiquement les mêmes. Cela m'amène à m'interroger sur les motivations réelles du Gouvernement à notre égard.

Car, malgré les efforts que vous déployez sans cesse, monsieur le secrétaire d'Etat, et que je me plais à reconnaître très volontiers ici, nous ne ressentons pas la volonté marquée du Gouvernement de régler avec détermination et objectivité les problèmes des départements et territoires d'outre-mer, à travers un plan précis qui tiendrait compte à la fois de leur originalité et du rôle indéniable qu'ils peuvent être appelés à jouer au sein de la communauté française. Cela revient à vous demander si vous-même avez l'impression d'être non seulement entendu, mais écouté par vos collègues du Gouvernement.

Croyez-vous réellement que du haut en bas de la hiérarchie de l'appareil de l'Etat, à commencer par le Président de la République lui-même, on s'est rendu compte que les remous, les soubresauts de toutes sortes, l'agitation même qui secouent l'outre-mer française depuis déjà un certain temps dépassent largement le stade des embarras économiques ou sociaux pour aboutir à une véritable crise de société ?

Oui, c'est bien de cela qu'il s'agit, d'une crise de société et la France, il faut le dire, y a sa large part de responsabilité.

Faute de n'avoir pas su agir avec discernement, faute de n'avoir pas fait l'effort nécessaire de compréhension des populations de ces régions éloignées et pour avoir voulu à tout prix pratiquer l'assimilation, quand ce n'était pas l'amalgame pur et simple, notre pays a créé le problème de l'outre-mer et maintenant les hommes qui y vivent en supportent les conséquences.

Parce que les gouvernements qui se sont succédé à la tête de notre pays depuis des décennies n'ont pas su se mettre à l'écoute des hommes de chez nous, parce qu'ils se sont enfermés dans leurs conceptions « hexagonales » — pour ne pas dire métropolitaines, ce terme ayant revêtu dans bien des cas une coloration nettement péjorative — parce qu'ils n'ont pas osé faire preuve d'originalité, ils ont creusé entre l'outre-mer et la métropole un large fossé d'incompréhension et de rancœur qu'il semble bien difficile de combler aujourd'hui.

Certes, vous-même, depuis votre arrivée rue Oudinot, avez reconnu ces erreurs passées. Ce faisant, vous avez franchi un grand pas sur la voie difficile du dialogue. Cependant, vous n'avez pas toujours rencontré la compréhension que vous auriez souhaitée. Mais de cela, il ne faut pas vous étonner.

L'assistance, l'absence quasi totale de perspectives d'avenir, le chômage qui en découle, la technocratie des bureaux parisiens qui entraîne fatalement l'inadaptation, pire, l'inadéquation des mesures prises, l'afflux de fonctionnaires métropolitains aux

qualités souvent discutables, sont autant de plaies mal soignées dont souffre aujourd'hui l'outre-mer, et depuis déjà très longtemps.

Tout cela ne peut favoriser ni le dialogue, ni l'instauration d'un climat de compréhension mutuelle, deux conditions pour-tant nécessaires au rétablissement de relations normales entre la France et ses régions ultra-marines.

L'assistance pratiquée depuis un trop grand nombre d'années a mis nos populations en état d'infériorité par rapport à leurs compatriotes de la métropole.

Faute d'avoir fait preuve d'imagination pour bâtir une économie originale, spécifique à l'outre-mer, on a assisté impuissant à la montée du chômage. Les mesures que vous avez prises à cet égard sont certes louables, mais vous reconnaîtrez avec moi qu'elles ne font que remédier aux conséquences de la crise et qu'elles ne peuvent en aucun cas constituer la panacée. Il faut donc s'attaquer aux causes réelles du mal. Mais le retard pris est si grand qu'on peut se poser la question de savoir s'il n'est pas déjà trop tard.

Cette technocratie dont je parlais à l'instant, avec ses œillères et parfois son jacobinisme outrancier, à cause de sa méconnaissance totale du terrain, des coutumes ou des mentalités, par sa réglementation rigide et paperassière qui colle rarement à la réalité de l'outre-mer, a enfermé nos populations dans un carcan administratif démesuré, entraînant la constitution d'une fonction publique hypertrophiée et pesant lourdement sur la vie quotidienne des citoyens.

Je n'exagère rien, monsieur le secrétaire d'Etat, et vous le savez, vous-même et vos collaborateurs passez suffisamment de temps à intervenir pour que l'on déroge à ces textes en faveur de Saint-Pierre-et-Miquelon. Que de temps perdu ! Que d'énergie gaspillée !

Tout cela vient du fait qu'on ne s'est pas rendu compte que chez nous la dimension humaine conserve toute sa valeur, que chez nous le citoyen n'est pas un simple numéro de sécurité sociale ou un électeur dûment répertorié à l'I.N.S.E.E. Il est un homme sur lequel on met un nom, que l'on rencontre chaque jour, que l'on connaît enfin, avec ses qualités, ses défauts et surtout ses aspirations.

Vous qui voyagez si souvent outre-mer — sauf, soit dit en passant, à Saint-Pierre-et-Miquelon où, soyez-en assuré, on le regrette — vous avez pu prendre conscience de cette dimension humaine, qui fait que l'homme est partie intégrante de la collectivité dans laquelle il veut conserver sa place au même titre que les autres.

Cela me conduit à parler d'un des effets intattendus de la départementalisation à Saint-Pierre-et-Miquelon.

A cause d'une réglementation aveugle et inadéquate, préparée dans le silence feutré des bureaux parisiens et sur laquelle les responsables locaux ne peuvent en aucun cas influencer, on aboutit lentement à une dépersonnalisation de l'homme en le rejetant dans l'anonymat d'une société aux structures démesurées par rapport à une population de 6 000 habitants.

Lorsque l'on ajoute que ces structures d'accueil n'ont pas été préparées par la mise en place d'un appareil économique valable, par la formation des hommes et par une décentralisation de l'initiative et de la décision, on se rend compte que l'on a laissé le terrain libre aux agitations de toute nature, grâce notamment à une vie syndicale plus intense, conséquence directe, elle aussi, de la départementalisation et entretenue à d'autres fins par certaines centrales métropolitaines.

Saint-Pierre-et-Miquelon connaît désormais ce processus, et les Saint-Pierrais en ont fait les frais il y a quelques mois. Quel spectacle déprimant que de voir s'affronter violemment employeurs et salariés dans une collectivité où chaque famille compte un commerçant, un fonctionnaire, un pêcheur, un ouvrier et aussi, hélas ! quelquefois maintenant un chômeur !

Certains nous reprochent encore de n'avoir rien fait pour éviter cet épisode malheureux. Je rectifie : nous l'avions prévu de longue date. Il suffit pour s'en convaincre de relire les appels renouvelés formulés par mon collègue et ami, M. le sénateur Pen, dans ses interventions diverses de puis déjà dix ans. Mais on ne l'a pas écouté, on s'est contenté d'une politique au coup par coup qui consistait à augmenter les subventions quand le climat social montait en température.

Voilà une preuve tangible du renoncement de la France à l'égard de l'outre-mer. On a procédé par des retouches successives au système, retouches souvent contradictoires d'ailleurs selon le ministre concerné ou le fonctionnaire chargé du dossier.

Mais, si ces quelques taches d'huile ont calmé la vague de surface, elles n'ont pas empêché la lame de fond de produire ses ravages.

Il nous faut donc maintenant essayer de redresser la barre. Mais, avant de se lancer dans l'élaboration d'un plan de développement économique et social de Saint-Pierre-et-Miquelon, il faut régler certains problèmes fondamentaux. A ma connaissance, ils sont de trois ordres : d'abord, la place que peut prétendre occuper l'archipel dans la zone économique canadienne ; ensuite, le désenclavement systématique des îles ; enfin, la réforme de certaines structures économiques existantes.

S'agissant des discussions relatives à la zone économique qui nous entoure, il est plus que temps que ce problème soit définitivement réglé.

Est-il exact que la Communauté s'apprête à signer avec le Canada des accords aux termes desquels l'Europe, en échange d'exonérations douanières à l'entrée des produits de la pêche canadiens sur ses marchés, obtiendrait des quotas de pêche dans la zone économique canadienne, notamment dans les secteurs 2 J-3 KL ?

Ne peut-on craindre que ces accords, qui protégeraient les intérêts de chacune des parties signataires, ne servent de prétexte au gouvernement d'Ottawa pour remettre en cause les accords de 1972, de manière à donner satisfaction aux provinces riveraines du golfe du Saint-Laurent, lesquelles souhaitent, semble-t-il, que la pêche industrielle y soit interdite ? Or, vous le savez, il importe avant tout que nous puissions conserver, quel qu'en soit le prix, les droits de pêche qui nous ont été concédés par ces accords.

Les discussions sur la délimitation de la zone économique autour de Saint-Pierre ont-elles une chance d'aboutir à un résultat positif pour nos îles ? Ne craignez-vous pas que nos voisins cherchent à gagner du temps dans cette opération, de manière à mieux connaître les possibilités d'exploitation du pétrole sous-marin autour de nos côtes, à partir des expériences en cours ? Ne pensez-vous pas que la perspective de la découverte de gisements de pétrole importants risque de remettre en cause toute la négociation ? Quelle serait alors l'attitude de la France ?

En fonction de ce que je viens de dire, notre pays est-il prêt à défendre notre présence et celle du drapeau français dans cette partie du monde, de quelle manière et sur quelles bases économiques ?

Voilà quelques questions auxquelles il importe de répondre le plus rapidement possible, mais le secrétaire d'Etat, car elles conditionnent à elles seules tout l'avenir de notre archipel.

Concernant le désenclavement, vous connaissez notre point de vue. Je crois pouvoir affirmer, sans trahir un secret, que vous le partagez un peu. Certes, un effort très louable vient d'être fait par le Gouvernement qui a accepté de financer en grande partie la construction du quai en eau profonde. Mais il faut aller plus loin et programmer la construction d'une piste pour jets moyen-courriers. C'est le seul moyen qui puisse permettre de nous ouvrir définitivement sur le monde extérieur. Là aussi, il y a urgence, car la solution actuelle qui consiste à louer un avion à une compagnie canadienne, outre le fait qu'elle ne permet pas d'assurer continuellement un service satisfaisant, risque fort d'arriver à son terme à la fin de cette année.

Enfin, quand je fais allusion à la réforme de certaines structures économiques existantes, je veux parler principalement du problème que pose d'une manière permanente l'escalade salariale-prix qui, non seulement perturbe régulièrement la vie sociale des îles, mais nous fait perdre tout espoir d'aboutir à un développement de l'artisanat de production destiné à l'exportation, sans parler du préjudice que cela peut porter aux activités touristiques.

Vous venez de prendre la décision d'envoyer une mission de l'I. N. S. E. E. à Saint-Pierre dans les jours prochains. Vous répondez ainsi à une revendication unanime des partenaires sociaux de l'archipel, et je vous en remercie.

Cette étude menée parallèlement à celle qu'entreprend, sur les marges commerciales, le comité local des prix, sous la présidence efficace de M. Bouhin, devrait permettre de faire définitivement la lumière sur l'écart existant entre ce qu'est le coût de la vie en métropole et ce qu'il est chez nous.

D'ores et déjà, on peut dire que cet écart est souvent important sur certains produits : il en va ainsi des fruits et légumes, du gaz, des matériaux de construction, etc. On s'aperçoit que, sur tous ces produits, la charge du transport est démesurée.

A partir de cette constatation, ne serait-il pas raisonnable de concevoir une compensation sur les frets qui, en favorisant une diminution assez sensible du coût de la vie, permettrait, en outre, de pratiquer sans risque dans tous les secteurs, y compris celui de la fonction publique, une politique des salaires plus conforme aux capacités économiques de l'archipel ?

J'en arrive maintenant aux perspectives de développement économique et social de nos îles.

Vous l'avez affirmé vous-même, toutes les activités liées à la mer doivent constituer l'épine dorsale de notre économie. Au premier plan de ces activités il y a bien entendu la pêche, sous toutes ses formes.

A ce sujet, il m'apparaît opportun d'attirer votre attention sur un projet nouveau qui ne manque pas d'intérêt à mon sens. A la suite d'une mission qu'ils ont effectuée au Havre breton à Terre-Neuve, les professionnels de la pêche de Miquelon se sont lancés, dès le début du printemps, dans une expérience de pêche à la ligne de fond. Les résultats sont plus que satisfaisants malgré un manque d'équipement évident pour ce mode de pêche. Ils sont donc disposés à acquérir le matériel nécessaire à cette activité. Cela suppose en premier lieu l'abandon du doris pour une embarcation plus grande, permettant un étalement de la campagne de pêche de mars à décembre. Ne conviendrait-il pas de programmer un plan de relance de la pêche artisanale qui offrirait la possibilité aux professionnels miquelonnais d'acquérir leur nouvel outil de travail à un moindre coût ?

Ne l'oublions pas, tout comme pour Saint-Pierre, la pêche doit rester l'activité économique de base de Miquelon, l'agriculture et l'élevage ne pouvant venir qu'en appoint.

Cependant, il faut ajouter qu'une telle opération, outre le fait qu'elle engagera pécuniairement les pêcheurs artisanaux, entraînera, de la part de la puissance publique, un effort d'investissements considérable au niveau des équipements portuaires de Miquelon. Et, une fois de plus, nous serons amenés à faire appel à l'Etat.

Dans un premier temps, et avant de vous saisir officiellement du dossier, j'ai proposé au préfet de tenir, dès mon retour à Saint-Pierre, une réunion qui aurait pour but d'examiner tous les aspects de la question.

En ce qui concerne la pêche industrielle, la situation d'Interpêche ne cesse d'être préoccupante, d'autant que sa direction semble manquer de dynamisme. Alors qu'il faudrait diversifier au maximum la production, en en traitant, par exemple, une partie en salé ou séché, Interpêche semble considérer qu'elle est arrivée au plafond de ses capacités.

Dans de telles conditions, ne serait-il pas indiqué d'envisager l'implantation à Saint-Pierre d'une nouvelle entreprise qui pratiquerait la salaison du poisson ?

J'en reviens donc à ce que je disais auparavant : il faut obtenir une augmentation sensible des quotas, sans laquelle aucune entreprise ne voudra investir chez nous.

Cette implantation nouvelle aurait d'ailleurs des effets induits non négligeables pour la pêche artisanale de Saint-Pierre et pour celle de Miquelon, qui pourraient bénéficier, au niveau du prix de vente de leurs produits, d'une saine concurrence entre deux sociétés acheteuses.

Par ailleurs, en restant dans le cadre des accords de 1972, le port peut connaître un regain d'activité non négligeable grâce à la présence, d'ici à 1986, d'une dizaine de chalutiers armés à Saint-Pierre.

Enfin, sortant du domaine de la pêche, on peut constater que s'il existe peut-être quelques autres créneaux, il ne faut pas escompter en tirer un profit énorme. C'est le cas, par exemple, de l'artisanat de production dont les débouchés paraissent bien minces au fur et à mesure que s'allonge la mission de la SATEC.

Il y aurait sans doute certaines possibilités à exploiter sur le plan culturel, dont l'essor pourrait se conjuguer avec celui du tourisme ; mais plus le temps passe, plus nous acquérons la conviction que seules les activités liées directement à la mer peuvent favoriser un redémarrage de notre économie.

Voilà autant de perspectives qui ne relèvent pas du domaine de l'utopie et qui devraient permettre à mes compatriotes d'espérer en un avenir meilleur.

C'est justement cet espoir qui leur manque le plus aujourd'hui ; car l'incertitude dans laquelle ils se trouvent depuis trop longtemps contribue largement à l'aggravation du climat de morosité et de discorde qui sévit actuellement chez nous.

Il faut, avant tout, nous employer tous ensemble à réconcilier les Saint-Picrrais entre eux.

La « lutte des classes » ne peut et ne doit à aucun prix s'implanter dans notre archipel, tout simplement parce qu'elle constitue un véritable non sens eu égard aux relations étroites qui lient entre elles les différentes couches de notre population.

Mais pour atteindre ces objectifs — et j'en reviens à mon propos initial — il faut obtenir du Gouvernement un engagement ferme, fondé sur une volonté clairement exprimée, de sortir Saint-Pierre-et-Miquelon de l'ornière dans laquelle se trouve ce département.

Connaissant votre détermination, je suis persuadé, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous êtes le mieux placé pour nous servir d'avocat.

J'espère simplement que notre cause sera enfin entendue et que la solution de nos problèmes arrivera rapidement à son terme. Le sort de notre archipel en dépend. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française, du rassemblement pour la République et des députés non inscrits.*)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Je tiens à répondre tout de suite à M. Plantegenest dont l'intervention sur les problèmes de Saint-Pierre-et-Miquelon était très approfondie.

Trois idées fondamentales se dégagent de cette intervention.

La première, monsieur le député, est que le Gouvernement — tout particulièrement le secrétaire d'Etat — s'est efforcé de répondre à la plus importante de vos préoccupations : la relance du dialogue, de la compréhension et de la collaboration avec les élus de Saint-Pierre. Tous vos propos ont mis en évidence qu'il existait maintenant entre nous un courant de confiance. Rien dans ce que le Gouvernement fera dans les mois et dans les années qui viennent ne pourra vous décevoir. J'en ai pris l'engagement et je vous l'ai déjà prouvé.

Deuxième idée : votre intervention a mis en évidence, même si vous en tiriez plusieurs sujets d'inquiétude, voire de frustration, que l'action menée à Saint-Pierre-et-Miquelon en matière sociale, en matière financière, en matière de soutien de l'archipel, a été large et soutenue. Tout récemment encore, nous avons réglé de très nombreux problèmes de fond, vous le savez. Nous avons fait en sorte que la départementalisation puisse fonctionner dans de meilleures conditions. A cet effet, nous avons allégé considérablement la tutelle qui pesait sur l'assemblée élue, notamment en matière budgétaire, et nous vous avons apporté, pour vos finances, des encouragements considérables. Nous avons aussi fait en sorte qu'en matière sociale toute une série de démarches auxquelles vous teniez soit suivies d'effets, et d'effets positifs. Nous nous efforçons également de répondre à vos inquiétudes en matière d'équipements. La décision, prise par le Premier ministre, de réaliser le quai en eau profonde est fondamentale pour l'avenir. On vous l'a dit, les travaux commenceront cette année et le Gouvernement les mènera à leur terme aussi rapidement que possible, conformément à ce qui a été décidé.

En un mot, nombre des obstacles que rencontrait Saint-Pierre-et-Miquelon, nombre des préoccupations des élus saint-pierrais en ce qui concerne leur statut, nombre des dossiers les plus épineux, ceux qui créaient l'incompréhension, ont été réglés positivement depuis deux ans et vous m'en avez donné acte.

Troisième idée, qui est fondamentale : il se pose de véritables problèmes à Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est, nul ne l'ignore, une toute petite communauté, proche du monde nord-américain, éloignée de la métropole, qui, pour survivre, a besoin qu'on lui donne un véritable élan économique. Mais que peut être cet élan économique sur un si petit territoire, avec si peu d'habitants, si peu de consommateurs et si peu de producteurs ? Nous allons y réfléchir et — ainsi que vous l'avez vous-même rappelé — lors de mon prochain voyage à Saint-Pierre-et-Miquelon, qui ne se fera pas longtemps attendre, nous lançons l'étude que vous souhaitez pour mettre en œuvre un véritable plan de développement de l'archipel, tout en mesurant parfaitement les uns et les autres, les limites de cette tentative.

Mais le vrai, le grand problème de Saint-Pierre-et-Miquelon est celui de la pêche. Vous avez bien fait de le souligner. Malheureusement, le règlement de ce problème ne dépend pas que de la France ; il dépend largement d'un accord avec les autorités canadiennes. Nous le leur disons et nous le leur répétons solennellement, il faut qu'elles comprennent la volonté des Saint-Pierrais de rester français et qu'elles en tirent un certain nombre de conséquences généreuses et fraternelles dans

l'intérêt de ces hommes qui ont choisi, à travers une histoire difficile, de rester fidèles à leur patrie tout en entretenant avec leurs voisins les relations les plus amicales.

Il faut que les Canadiens fassent aux Saint-Pierrais la place la plus large pour qu'ils puissent exercer dans les meilleures conditions leurs activités liées à la mer. C'est le combat que mène le Gouvernement, ainsi que les élus et les responsables socio-professionnels de l'archipel. J'ai tout lieu de penser que nous aboutirons, car je ne veux pas désespérer de la compréhension de nos amis canadiens.

Vous avez souhaité, monsieur le député, que l'on réfléchisse à ce que pourrait être un plan de relance de la pêche artisanale. Nous sommes parfaitement d'accord. Nous rechercherons les moyens d'en financer l'étude et nous examinerons les conditions techniques de son entreprise. Dans quelques semaines, je retrouverai Saint-Pierre-et-Miquelon, avec vous j'en suis sûr. Je vous apporterai alors des réponses plus détaillées, qui manifesteront notre volonté de travailler ensemble et de faire progresser le département dans la voie qui est conforme aux aspirations de tous les Saint-Pierrais et du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Sablé.

**M. Victor Sablé.** Monsieur le secrétaire d'Etat, durant les années fastes, où l'expansion économique allait de pair avec l'unité d'action politique, nous avons été nombreux dans cette assemblée à souhaiter, en dehors des litanies budgétaires, un débat sur la situation générale des départements d'outre-mer. Il a lieu, mais en 1980, au lendemain d'événements qui auraient causé plus de désagrément que d'émotion s'ils s'étaient produits dans l'hexagone, mais qui, s'étant produits outre-mer, ont été présentés comme les signes avant-coureurs dont on ne sait quelle grève insurrectionnelle. Pendant plus d'un mois, les départements d'outre-mer ont eu la surprise de vivre, entre l'Iran et l'Afghanistan, sous les feux de l'actualité. Avec un louable souci d'objectivité, les grands moyens d'information, habituellement fort discrets, ont rivalisé de zèle pour mettre en lumière les déclarations retentissantes des porte-parole de l'opposition séparatiste et pour sortir de l'ombre des groupuscules qui, tous confondus, représentent à peine 5 p. 100 du corps électoral.

**M. René de Branche.** Très bien !

**M. Victor Sablé.** Cette savante orchestration aurait pu faire passer le péril imaginaire d'une sécession pour une menace réelle et immédiate dont le Gouvernement devrait tirer les conséquences.

Or, depuis vingt ans et plus, à l'occasion de toutes les consultations d'intérêt national — élections présidentielles, élections législatives et, il y a tout juste un an aujourd'hui, élections européennes, lesquelles ont, dans le contexte antillais, valeur de référendum — nos candidats et nos thèses ont largement triomphé dans les municipalités détenues par nos adversaires. Ces détenteurs d'urnes, battus à domicile, n'ont même pas jugé à propos, ne serait-ce que pour leur propagande, de saisir le Conseil constitutionnel !

Ces résultats seront encore plus probants depuis que le récent congrès du Lamentin, qui s'est tenu en présence des députés de Cuba et de l'Union soviétique, a, en renonçant à l'appui de l'autonomie, ouvertement préconisé la proclamation d'un Etat martiniquais indépendant.

C'est pourquoi, chaque fois que, dans cette enceinte, j'entends parler du droit à l'autodétermination à propos des Antilles, je suis tenté de sourire. Si la Constitution en ouvrait l'exercice, ceux qui l'invoquent se garderaient bien d'y faire allusion, car il suffirait que ce droit soit exercé pour que les partis de la sécession soient définitivement mis en déroute.

**M. Maxime Gremetz.** Qu'est-ce que vous attendez alors pour en permettre l'exercice ?

**M. Jacques Brunhes.** Sans la fraude évidemment !

**M. Victor Sablé.** Messieurs, dans les programmes que vous proposez, vous évitez de parler d'autodétermination. Vous omettez même d'en mentionner le droit, parce que vous avez peur du verdict du suffrage universel. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Didier Julia.** Très bien !

**M. Maxime Gremetz.** C'est vous qui en avez peur !

**M. Victor Sablé.** En tout cas, les résultats électoraux auxquels j'ai fait allusion sont incontestables et me donnent parfaitement raison.

**M. Maxime Gremetz.** Grâce à la fraude électorale !

**M. Jean Fontaine.** Vous êtes mal placé pour en parler !

**M. Victor Sablé.** Chez nous, la confrontation des idées se poursuit sans entrave à tous les échelons de la vie publique et, si les illusions idéologiques suscitent toujours de l'intérêt dans nos pays assoiffés de culture, les choix fondamentaux de ceux-ci reposent sur la volonté délibérée de constituer, avec la France, dans le respect de leur propre personnalité, une même communauté politique, économique, linguistique et culturelle.

Mais, depuis que l'enseignement de l'histoire a été réduit à la portion congrue, c'est en métropole — nous venons d'en avoir la preuve une fois de plus — que le séparatisme trouve des oreilles complaisantes pour contester, après trois siècles, la légitimité de notre place dans la République. N'est-il pas étrange que certains veuillent faire de nos départements d'outre-mer des satellites du tiers monde ou des plates-formes stratégiques pour superpuissances en quête d'hégémonie ? Leurs maîtres à penser proposent aux gribouilles d'outre-mer le concours et l'amitié de la France, mais à condition qu'ils renoncent d'eux-mêmes aux prérogatives de leur nationalité. Ils leur disent, en quelque sorte : « Partez, l'on vous aidera ! »

Il s'agit là, mesdames, messieurs, d'une tentative concertée de suicide collectif par persuasion. Car, enfin, après avoir contribué à la défaite du fascisme en Europe, les Antilles, la Guyane et la Réunion ont été les premières, à la Libération, à briser le carcan de l'ancien régime et à donner le signal du combat contre le colonialisme, mais sans avoir à subir les convulsions d'une sécession. Depuis, intégrées à la synthèse de la vie nationale, elles ont connu, comme toutes les régions de France, les hauts et les bas de la politique française. Mais il serait vain de nier que les erreurs dues à leur environnement géographique et aussi — pourquoi ne pas le dire ? — à la méconnaissance de leur psychologie profonde, ne permettent pas d'apporter aujourd'hui au système en vigueur un témoignage de satisfaction béate. En dépit des progrès spectaculaires, et incontestés, réalisés sous la V<sup>e</sup> République, il existe aux Antilles, comme partout ailleurs, un malaise. Sans doute, le résultat des efforts de ces dernières années aurait été plus manifeste si, depuis la crise du pétrole, la vitalité de l'économie nationale elle-même n'avait été compromise.

Cependant, avec moins d'aisance financière, une politique soucieuse de la satisfaction des besoins du plus grand nombre des laissés pour compte, des personnes âgées, des personnes handicapées, des personnes défavorisées, des chômeurs ou des familles nombreuses a réussi, récemment encore, à travers l'inflation, à sauvegarder globalement leurs conditions d'existence.

Les revendications sectorielles, auxquelles certains orateurs ont fait allusion ce matin, s'expliquent aisément par les nouveaux problèmes sociaux que posent le choc des innovations technologiques dans le port de Fort-de-France et les incertitudes qui pèsent après le désastre du cyclone David sur le plan de relance de l'économie agricole. Si regrettable que soit cette conjoncture, elle ne fait pas oublier que, dans les pays qu'on veut nous donner en exemple, il n'est jamais question de grève mais de coup d'Etat, de famine, d'exil et de fuite vers la liberté. Quelles qu'en soient les raisons profondes, nous sommes obligés de reconnaître que la tragédie des *boat people* des mers de Chine s'est étendue au détroit de Floride.

Il faut retenir que les nouvelles générations accèdent aux responsabilités politiques avec un niveau intellectuel qui ne leur permet plus de tolérer les blocages du sous-développement. Elles découvrent que si le statut constitutionnel répond aux aspirations profondes des populations, il ne peut suffire à lui seul, sans réforme des structures, à résoudre les problèmes hérités de l'ancienne société de plantation qui tirait jadis sa prospérité du paupérisme colonial.

En dépit de nos mises en garde, les années de facilité budgétaire ont masqué la distorsion grandissante entre l'élévation du train de vie en raison des transferts de fonds publics et l'amenuisement progressif de l'appareil productif traditionnel. Une société de consommation de type européen, par son volume et par sa variété, faisait son apparition au moment même où de nombreuses entreprises agricoles, industrielles et artisanales étaient menacées de fermeture.

Face à la concurrence des pays à bas salaire et sans charges sociales, nos productions exportables, dont les coûts de revient avaient brutalement augmenté, allaient éprouver de plus en plus de difficultés à s'écouler sur les marchés habituels. Et elles ne peuvent survivre, comme dans plusieurs secteurs de l'agriculture nationale, que grâce au soutien de l'Etat et, depuis l'action énergique menée à Bruxelles et à Strasbourg, à l'aide de la Communauté.

Compte tenu de la différence des prix observée sur le marché des produits tropicaux et du sucre, c'est seulement depuis l'arrêt du 10 octobre 1978 rendu par la Cour de justice de Luxembourg, qui a validé leur éligibilité aux divers fonds européens, que nos départements peuvent envisager avec quelque espoir un plan de diversification des cultures.

En l'absence d'activités industrielles et artisanales nouvelles, la migration présente moins d'attrait depuis que le chômage sévit en métropole et que les chances de retour au pays natal pour y trouver des emplois se trouvent réduites. La notion de pouvoir d'achat n'est plus liée au rythme de la croissance économique mais à l'extension aléatoire des prestations sociales et des aides extérieures.

Pour toutes ces raisons, dont je ne veux pas poursuivre l'énumération, les députés d'outre-mer rappellent inlassablement, depuis plusieurs années, à l'occasion de la discussion budgétaire, les retards et les incompréhensions qui affaiblissent la crédibilité de la départementalisation et nourrissent, pour l'essentiel, les arguments de l'opposition séparatiste.

Certes, les progrès les plus manifestes n'atténuent pas le sentiment des inégalités qui subsistent. Mais la départementalisation a tout de même réussi à garantir un niveau de vie quatre à six fois supérieur à celui des autres pays tropicaux, à l'exception de Porto Rico d'obédience américaine. Selon certaines statistiques de l'O.N.U., ce niveau de vie est comparable à celui de plusieurs régions d'Europe. Quelle nation a-t-elle jamais offert de tels avantages à un pays d'outre-mer ?

**M. René de Branche et M. Georges Klein.** Très bien !

**M. Victor Sablé.** C'est ce qui fait dire à certains que la France n'a plus intérêt à conserver ce qu'ils appellent avec dédain « les débris de l'empire », qui coûteraient plus cher qu'ils ne rapportent.

Les nostalgiques du passé ne se consolent pas de voir les anciennes victimes du pacte colonial bénéficier d'une partie de richesses nationales qu'elles ont contribuées à créer. Ils ont trouvé des adeptes parmi les idéologues qui, sous le noble prétexte de combattre le spectre vacillant du colonialisme, prennent le risque de les placer sous la tutelle des forces économiques et militaires des impérialismes extra-européens.

Face à tous ces remous, les Antilles sont conscientes de ce qu'elles doivent à la France — qui ne s'apprécie pas seulement en termes monétaires — mais aussi des atouts qu'elles représentent pour elle dans la lutte gigantesque qui commence pour l'exploitation des océans. Toutes les puissances s'y préparent. L'énormité des moyens financiers, scientifiques, technologiques, ainsi que la vivacité des compétitions internationales qu'implique une si vaste entreprise laissent peu de chance aux petits pays de peser sur les centres de décisions. Au lieu de passer dans le camp des nations dont elles ne connaissent ni la langue ni la culture, les Antilles préfèrent conserver leurs liens privilégiés avec la France et, à travers elle, avec l'Europe, pour en faire la troisième puissance maritime du monde.

De même, c'est à travers les départements d'outre-mer que la politique de coopération avec le tiers monde pourra atteindre un plus haut degré de solidarité dont les premiers signes, encore discrets, nous sont apparus au cours des négociations de la convention de Lomé qui engage, dans un même effort de développement économique et d'échanges culturels, les neuf Etats de la Communauté économique européenne et les cinquante-neuf Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Il est manifeste que, pour réaliser cette grande ambition, l'Europe autant que le tiers monde — je l'atteste personnellement — reconnaissent à la France une vocation éminente. C'est pourquoi il ne serait pas convenable d'en faire l'enjeu des dissensions des partis nationaux au lieu de leur donner une dimension nouvelle dans l'univers français.

Pour nos augures, l'indépendance des Antilles ne serait pas l'avenir que le peuple appelle de ses vœux mais une sorte de fatalité, comme dans la tragédie grecque. C'est pourquoi on observe qu'avec un sens éprouvé des retournements dialectiques, ce sont ceux qui montent sur les tréteaux pour proclamer

avec le plus d'audace leur volonté d'indépendance qui descendent dans la rue pour exiger, avec le plus de détermination, l'application immédiate et intégrale de la départementalisation qu'ils combattent. Quant à ceux qui plastronnent dans les salons et les colloques de Fort-de-France, de Pointe-à-Pitre et de Basse-Terre, avec leurs diplômes en bandoulière, ils préfèrent le charme des idéologies étrangères, mais épousent la sécurité de la démocratie française. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Le général de Gaulle avait observé que ce fanatisme intellectuel était de mode en France depuis Voltaire, depuis le siècle des Lumières. Mais c'est dans les profondeurs du patriotisme populaire qu'il faut chercher l'attachement à la citoyenneté française, qu'il n'est au pouvoir de personne de dissocier de l'identité culturelle antillaise.

En conclusion, ce qui manque le plus à nos populations d'outre-mer, c'est un modèle de développement qui intègre une des législations sociales les plus progressistes du monde et les caractéristiques tropicales de leur économie; c'est un plan dont ces populations seraient à la fois les inspiratrices et les bénéficiaires, différent des plans précédents en ce qu'il donnerait naissance à une mystique de la modernisation économique. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** La parole est à M. Alain Vivien.

**M. Alain Vivien.** Monsieur le secrétaire d'Etat, le voici enfin ce débat que demande depuis des années le groupe socialiste, malgré le rejet de deux propositions de création de commission d'enquête que j'avais déposées au nom de mes amis, le voici non pas parce que le Gouvernement — qui s'en serait sans doute passé — souhaite ouvrir actuellement ce dossier mais parce que le groupe du rassemblement pour la République, reprenant à son compte nos demandes maintes fois formulées, a décidé de prendre date, à moins d'un an des élections présidentielles, contre vous.

A lui seul, ce groupe va bénéficier de quatre heures de temps de parole. Combien aurions-nous été heureux qu'il en accordât le quart à l'opposition lorsque M. Chirac était Premier ministre! Mais laissons ce temps révolu. Ce bref rappel n'avait pour objet que de ramener à sa juste mesure l'intérêt soudain que certains manifestent pour l'outre-mer, avec une passion proportionnelle à la proximité des échéances électorales, surtout lorsque celles-ci risquent de remettre en cause une hégémonie de représentation tout à fait excessive quand on sait combien la presse, la radio et la télévision négligent de reproduire sur place les propositions de la gauche!

Vous vous êtes appliqué, monsieur le secrétaire d'Etat, bien inutilement à mon avis, à rassurer le R. P. R. en affirmant que la politique conduite depuis 1974 n'était que la continuité et l'accentuation de celle qui avait été choisie dès les débuts de la V<sup>e</sup> République. Votre objectif serait « de construire outre-mer une véritable société française ». Par ailleurs, vous n'avez pas reculé devant les notions d'assimilation ou d'intégration qui rappellent de bien mauvais souvenirs. Mais, en même temps, vous avez défendu des thèses opposées. Vous avez parlé de doter chaque département ou territoire d'outre-mer d'un plan de développement spécifique, de donner aux élus locaux plus de responsabilités, à défaut de plus de pouvoirs, et d'accroître la concertation.

En un mot, vous n'avez pu éviter d'esquisser une autre politique, certes, bien limitement, et sans prendre le risque d'affronter votre partenaire au sein de ce qui était jadis la majorité. Votre discours, ce faisant, donnait une impression d'irréalité.

La vigueur de certains de vos propos cachait seulement, à nos yeux, une sorte d'incertitude en ce qui concerne l'avenir de l'outre-mer. Finalement, vous donnez fâcheusement l'occasion de penser qu'à votre intervention de ce matin succéderait sans doute un autre discours si les élections présidentielles avaient eu lieu.

Quoi qu'il en soit, parce que les socialistes n'acceptent pas que l'outre-mer constitue une sorte de chasse gardée pour certains partis, pas plus que pour leurs publicitaires, le débat d'aujourd'hui doit permettre de faire très précisément le point sur la politique conduite depuis six années dans les départements et les territoires d'outre-mer.

En 1974, après quelques imprudences de langage reprises récemment par Philippe de Balme, M. Giscard d'Estaing avait eu ouvrir un créneau politique, alors qu'il n'était que candidat à la présidence de la République, en proclamant qu'après la départementalisation politique acquise en 1946, les départements

d'outre-mer devaient entrer dans une phase ultime d'intégration baptisée départementalisation économique. Dans le même temps, une politique volontariste de transformation des territoires en départements était poursuivie. Enfin, et subsidiairement, des tentatives de rapprochement économique et politique avec des Etats indépendants d'ancienne colonisation française, comme la Dominique, étaient amorcées au plus haut niveau.

Le Gouvernement avait donc une politique. Nous la combattons parce qu'elle portait en elle tant de contradictions que nous en connaissions à l'avance l'impossibilité. Elle avait, du moins, le mérite d'exister. Examinons quels en sont les résultats.

Dans une question écrite du 3 mars dernier, M. Michel Rocard — qui a collaboré personnellement à la préparation de mon intervention et qui serait intervenu lui-même si l'ordre du jour n'avait pas été, une nouvelle fois, bouleversé — faisait observer que, depuis 1974, l'évolution de l'outre-mer n'avait guère été conforme aux intentions déclarées du Gouvernement.

Qu'on en juge! Deux territoires d'outre-mer, les Djibouti et Comores, ont accédé à l'indépendance. Le condominium des Nouvelles-Hébrides est en passe de suivre péniblement le même chemin. Deux autres territoires d'outre-mer ont acquis de haute lutte une semi-autonomie, ou plutôt une autonomie surveillée, qui paraît préfigurer à terme leur indépendance. Un cinquième ou, du moins, une partie d'un ancien territoire d'outre-mer devenu indépendant, l'île de Mayotte, a été défini comme une collectivité territoriale à statut indéterminé et précaire puisqu'il reste soumis à un réexamen par le Parlement dans les cinq années à venir. Un dernier territoire d'outre-mer, Saint-Pierre-et-Miquelon, a été transformé en département contre l'avis quasi unanime de sa population.

Il semble donc évident que ce sont beaucoup moins les déclarations d'intention gouvernementales qui ont prévalu dans l'évolution de la plupart des territoires d'outre-mer que la réalité de leur situation politique intérieure et, dans une mesure non négligeable, leur environnement international.

Quel sera l'avenir institutionnel des territoires?

Chacun sait bien qu'il ne repose pas sur le *statu quo* et que les mois, les années qui viennent nécessiteront que le Parlement se saisisse de ces dossiers délicats en temps voulu et à temps car, en ce qui concerne le condominium des Nouvelles-Hébrides et l'évolution de la situation en Nouvelle-Calédonie, personne ne peut prévoir le retour ni la violence des crises qui permettront à ces peuples d'accoucher enfin de leur propre histoire.

Quant aux départements d'outre-mer, depuis 1974, une volonté d'obscurcissement des graves problèmes qui se posent n'a pas empêché les choses d'évoluer. Proclamer que le développement économique et social doit prendre le pas sur la question des institutions a pu séduire un temps l'opinion publique. En réalité, une pareille politique porte en elle-même sa propre condamnation. Car, de deux choses l'une: ou bien elle échoue et fatalement la question institutionnelle se pose; ou bien elle réussit et en réussissant suscite une conscience plus grande des réalités locales, puis aboutit à une revendication nationale.

Ce dilemme n'est pas techniquement surmontable. Il l'est d'autant moins que la politique gouvernementale en la matière a, dans une certaine mesure, et tout à la fois, réussi et échoué.

Réussi quand elle a cherché, en plusieurs occasions, à aligner les droits des ressortissants des départements d'outre-mer sur ceux de la France continentale et augmenté sensiblement les contributions métropolitaines, encore qu'en ce domaine bien des choses restent à faire, notamment en matière de protection sociale et d'emploi.

Echoué, parce qu'elle n'a pas su se soustraire à ce système d'assistance qui détourne, au bénéfice d'un secteur tertiaire pléthorique, la masse des travailleurs de la production discriminés dans leurs revenus. Echoué, parce qu'elle n'a pas suscité outre-mer un renversement durable des tendances économiques en faveur d'une plus grande autonomie industrielle et agricole. Echoué, et sur ce plan tout le monde a noté l'indigence de vos propos en cette matière qui faisait pourtant l'objet de votre quatrième observation, parce qu'elle a négligé le secteur culturel, au sens large où l'entendent les ethnologues, et qui constitue le fondement le plus solide des identités sans lesquelles on ne mobilise jamais personne sur des tâches prioritaires. Echoué, parce qu'elle a manqué de confiance et pèché par pusillanimité en matière linguistique. Echoué, enfin, parce que les transferts de population, qu'ils soient effectués en direction de la France continentale comme ceux du bureau pour le développement des migrations intéressant les départements d'outre-mer, ou orientés vers la réinstallation d'ethnies étran-

gères comme en Guyane ou même dans le territoire de Nouvelle-Calédonie, sont ressentis comme des agressions par ceux qui, à en croire le Gouvernement, en seraient les soi-disant bénéficiaires.

Six ans après l'énoncé d'une politique qui se disait nouvelle pour les départements d'outre-mer, force est de constater que les inégalités ne sont guère moindres en matière sociale, qu'elles subsistent sur le plan culturel et linguistique, qu'elles se sont enfin dangereusement exacerbées en matière de revenu et que la tension est croissante entre fonctionnaires métropolitains et salariés autochtones.

Ainsi, la politique d'intégration, comme il était à prévoir, a manqué son but. Et, comme d'habitude, quand une politique échoue, ses partisans qui n'ont rien appris ni rien compris, en reviennent tout naturellement à ces incantations qui rappellent de bien mauvais souvenirs, incantations aussi craintives que coquardières du style : « les D. O. M. sont des départements français et ils resteront français ».

Où bien encore, on met en cause l'inévitable subversion étrangère. Je sais qu'en ce qui vous concerne, monsieur le secrétaire d'Etat, vous évitez ces excès. Mais les mêmes participants de votre majorité, et ils l'ont prouvé tout à l'heure, tout en multipliant leurs critiques, n'ont pas failli à cette habitude.

**M. Jean Fontaine.** A la Réunion, les socialistes sont d'un tout autre avis. Il suffit de relire leurs motions à l'occasion de leur récent congrès !

**M. Alain Vivien.** N'est-on pas allé jusqu'à dénoncer simultanément aux Antilles l'intervention du consul des Etats-Unis et la propagande de Fidel Castro, pour une fois réunis dans l'esprit broux de ces attardés du néo-colonialisme.

En vérité, les défenseurs patentés du passé et des privilèges, les légats, élus ou non, de ceux pour qui l'outre-mer n'est qu'une source de profits — et dont, par parenthèse, nous aimerions connaître les transferts de capitaux récents aux Etats-Unis et ailleurs n'ont qu'une ligne de conduite : maintenir les départements et les territoires d'outre-mer en l'état le plus longtemps possible.

Tablant sur les craintes légitimes que feraient naître des sécessions improvisées, ils revendiquent la peur comme méthode politique et refusent de considérer chaque département d'outre-mer, chaque territoire d'outre-mer, par rapport à lui-même, par rapport à sa propre identité, par rapport à ses propres espérances.

Ils restent en cela très fidèles à l'aspect le plus contestable de la loi de 1946. celui qui assimile l'ensemble des départements d'outre-mer à une même entité juridique et voudrait les contraindre à une même immobilité institutionnelle. C'est ce qu' Aimé Césaire ne cesse de dénoncer, lui qui, luttant aujourd'hui pour le respect des différences et contre les génocides de substitution, avait été, il y a trente ans, le rapporteur déterminé d'une loi progressiste que ses défenseurs d'aujourd'hui n'auraient alors sans doute pas votée.

Monsieur le secrétaire d'Etat, les socialistes savent combien les réalités des départements et des territoires d'outre-mer sont complexes. Ils mesurent à la fois la chance qu'a la France de rester présente à travers le monde mais ils veulent que, si cette présence souhaitable doit se maintenir, elle ne le doive qu'à l'adhésion démocratique des peuples qui y résident.

**M. Joseph Franceschi.** Très bien !

**M. Alain Vivien.** Les socialistes n'ont jamais été partisans de ces pseudo-théories de l'indépendance qui laissent en réalité à d'autres impérialismes ou à d'autres hégémonies le soin de capter l'héritage. A cet égard, comment ne dénoncerait-ils pas avec inquiétude les manœuvres de la Fondation Phoenix aux Nouvelles-Hébrides dont le soi-disant leader hétérodoxe, Jimmy Stevens, semble bien n'être que l'homme de paille ?

Mais venons-en aux domaines où les voix socialistes ne manqueront jamais lors du dépôt des projets de loi. Tant que les départements d'outre-mer et, dans une mesure parallèle, les territoires d'outre-mer, feront partie de la République, c'est-à-dire tant qu'ils le désireront, les socialistes militeront pour que l'égalité la plus complète des droits sociaux et économiques leur soit reconnue. Et, de ce fait, à chaque fois qu'un texte de loi est soumis au Parlement, les intervenants socialistes insistent, dès lors qu'il présente un caractère de progrès, pour que son bénéfice en soit étendu immédiatement et sans restriction à l'outre-mer.

Nous avons donné de nombreux témoignages de cette volonté et nous continuerons à le faire, veillant en particulier à ce que, lors de la ratification des conventions internationales, comme ce fut le cas récemment, de celle de Lomé II, les intérêts des départements et des territoires d'outre-mer soient défendus et protégés, que leur place dans l'ensemble des négociations Nord-Sud soit assurée, en un mot, que chacun des départements et des territoires d'outre-mer tire bénéfice de son appartenance à l'une des plus grandes puissances industrialisées de ce monde en crise permanente.

Ce faisant, les socialistes n'excluent pas le mouvement de l'histoire. Ils se refuseraient à le faire, ne serait-ce qu'au vu des dures leçons tirées des décolonisations que notre pays a dû assumer, bon gré mal gré, il y a plus de vingt ans. Ils condamnent d'ores et déjà certains comportements particulièrement rétrogrades, notamment en ce qui concerne la balkanisation des archipels, comme ce fut le cas de Mayotte, séparée des Comores, et dénoncent les conséquences inévitables de ces inconséquences politiques.

Si aujourd'hui la France est en posture d'accusée, non seulement devant l'O. U. A. mais également aux Nations Unies, sur la question des îles éparses et même de la Réunion, c'est parce que le Gouvernement n'a pas eu le courage de régler l'affaire mahoraise en dépit de nombreuses admonestations dont l'une des moindres, vous vous en souvenez mes chers collègues, n'était pas celle de M. Louis de Guiringaud, alors en poste à New York.

**M. Philippe Séguin.** Il aurait effectivement mieux fait de se taire !

**M. Alain Vivien.** Il y a certains problèmes qu'il faut savoir régler à temps.

Ce n'est pas sans une certaine ironie à l'encontre de la politique du Gouvernement, ni un certain souci de l'intérêt de notre pays, que nous avons observé la démarche du parti communiste réunionnais auprès des instances de l'O. U. A., pour expliquer à quelques nations qui rêvent de l'éviction totale de la France de l'océan Indien que le problème réunionnais ne se posait pas actuellement en termes d'indépendance, mais que les facteurs sociaux, économiques, culturels et historiques militaient pour une solution d'autonomie dans le cadre de la République.

Nous voici donc revenus au nœud du problème, celui des institutions.

Mais cette question est tellement centrale qu'elle transcende toutes les autres. Pour des raisons de propagande électorale, par lâcheté ou par intérêt, ne pourra-t-elle donc jamais être abordée ici avec ce minimum de sincérité et de loyauté qu'elle implique ?

Mais avant de revenir aux départements d'outre-mer, permettez-moi, en quelques mots, de parler des territoires d'outre-mer sous cet aspect fondamental.

La Constitution, dans son article 74, leur ouvre toutes possibilités juridiques d'évolution. Et de fait, en Polynésie, une majorité accepte le statut de semi-autonomie, tandis qu'une minorité grandissante, principalement animée par le la mana te nunaa, milite pour l'indépendance.

A moins d'événements imprévisibles à l'heure actuelle, l'évolution institutionnelle de la Polynésie pourrait s'inscrire dans une perspective démocratique qui ferait l'économie de heurts majeurs. Nous souhaiterions pouvoir nous en féliciter.

Par contre, en Nouvelle-Calédonie — notre collègue Roch Pidjot le montrera tout à l'heure — la politique de substitution de populations qui vise à minorer le peuple canaque autochtone ne peut qu'engendrer des troubles d'une extrême gravité, d'autant plus que cette tentative de réduction des peuples mélanésiens s'accompagne d'une négation de leurs cultures et de leurs langages.

Le Gouvernement oublierait-il que la Nouvelle-Calédonie évolue désormais dans un Pacifique qui ne comprend plus guère que des nations indépendantes et que ces nations sont, en majorité, sœurs du peuple canaque ?

Le Gouvernement a-t-il oublié que le rôle le moins contestable de la civilisation française a été de concilier souvent les races et les cultures et de rechercher dans des institutions démocratiques l'harmonie minimale sans laquelle le pire est toujours pour demain ?

Il serait singulier qu'un métal, le très célèbre nickel calédonien, soit enfin intégré au système de Lomé II et que le peuple mélanésien, de son côté, reste exclu de sa terre et de ses responsabilités nationales.

Je dirais peu de choses de Wallis-et-Futuna, si ce n'est pour regretter qu'en raison du sous-développement de cet archipel, il y ait aujourd'hui plus de Wallisiens à l'extérieur qu'à l'intérieur des îles. Si quelques progrès ont été réalisés, on observe, là comme ailleurs, qu'une politique de développement suscite au moins autant de prise de conscience nationale — c'est déjà visible chez les plus jeunes, chez les étudiants, chez les diplômés — qu'un immobilisme au demeurant condamnable.

Quant aux terres australes, nous attendons avec impatience la nouvelle politique que vous venez d'annoncer. De quoi s'agit-il ? Quels moyens seront mis à la disposition des scientifiques ? Nous serons tout à l'heure attentifs, monsieur le secrétaire d'Etat, à propos de ce territoire particulier.

Dans les départements d'outre-mer, les partisans du *statu quo* se dissimulent généralement derrière des barricades constitutionnelles, dont nous allons voir la fragilité, pour bloquer toute évolution institutionnelle. Or, ils savent bien que, sans accroissement sensible des responsabilités des assemblées locales, jamais les Antilles, la Guyane ou la Réunion ne « décolleront » réellement. Plus l'autorité des préfets y est grande et plus le nombre des fonctionnaires d'origine métropolitaine augmente, plus les départements d'outre-mer régressent en matière de responsabilité, plus ils perdent leur identité et s'aliènent dans un ensemble où leurs peuples ont de plus en plus un sentiment de désenchantement et de frustration. Ce sentiment est d'ailleurs perceptible même chez certains Békés qui, par-delà leurs intérêts matériels, ont conservé le sens de l'identité de la communauté humaine dans laquelle ils vivent, bien qu'isolés depuis des siècles. Il s'accompagne très souvent de réticences, voire d'un reflux, à l'égard d'une machinerie politique d'importation parfaitement inadaptée aux problèmes de l'avenir.

A quoi j'ajouterai que le pouvoir devrait faire plus attention à la dimension de la dignité humaine outre-mer. Certes, je n'appellerai pas dignité ces pantalonades auxquelles on assiste parfois, qui consistent pour certains élus à critiquer ouvertement le Gouvernement, ce qui est un discours à usage local, et à voter ensuite fidèlement pour lui. Je veux parler de cette dignité profonde qui fait qu'en dépit des distances et quelle que soit la couleur de la peau, les hommes y vivent libres en droit depuis le 22 mai 1848 ; des hommes dont l'Histoire a si inextricablement mêlé les cultures que parmi les trois plus grands poètes français de l'époque actuelle, se trouve un Antillais investi, comme nous tous ici, d'un mandat parlementaire.

Mais venons-en à ces barricades institutionnelles à l'aide desquelles les réactionnaires imaginent arrêter l'Histoire. Interprétant étroitement l'article 72 de la Constitution dans son premier alinéa et l'article 73 dans son entier, ils l'ont observé que seuls les territoires sont habilités, par le dernier alinéa de l'article 76, à devenir, le cas échéant, des Etats.

C'est faire bon marché de la souveraineté populaire, de la possibilité de réformer une constitution, du référendum et du dernier alinéa de l'article 53 qui prévoit la possibilité de cession de territoires, à condition, et cela est expressément déclaré, que cette procédure ne puisse être engagée « sans le consentement des populations intéressées ».

Dans cette affaire, ce qui prime aux yeux des socialistes, c'est l'intérêt des pays d'outre-mer et l'existence ou l'absence d'une volonté localement et démocratiquement exprimée de maîtriser leur propre destin. C'est dire que, selon nous, il convient avant toute chose de ne pas retomber dans l'erreur de 1946 et de vouloir à tout prix traiter les départements de la même manière, de les aliguer sur les mêmes institutions ou du moins de les régir par les mêmes méthodes.

Qu'y a-t-il de commun, en effet, si ce n'est la distance, entre le département d'outre-mer de Saint-Pierre-et-Miquelon et celui de la Réunion ?

Dans le premier, nul principe d'indigénat, une culture d'origine française, une population réduite en nombre, aucune revendication d'indépendance. Les questions qui sont posées et qui le restent sont celles du développement économique, de l'extension des pouvoirs du conseil général et, comme le disait tout à l'heure notre ami M. Plantegenest, la dimension humaine de cet archipel qui a été trop souvent institutionnellement et économiquement manipulé depuis la métropole sans l'approbation de ses habitants.

On pourrait sans doute appliquer à ce département d'outre-mer d'Amérique du Nord l'affirmation du général de Gaulle, celle qu'il avait prononcée le 1<sup>er</sup> mai 1960 à Cayenne, à propos de la Guyane et selon laquelle « il est dans la nature des choses qu'un pays aussi éloigné ait une autonomie proportionnée aux conditions dans lesquelles il doit vivre ».

Dans le second cas, celui de la Réunion, le mélange de populations très variées, initialement européennes, puis africaines et

enfin chinoises et indiennes crée une situation tout à fait spécifique dont l'équilibre s'est fait sur la base de la culture française, relayée par des efforts financiers que nous voudrions mieux répartir et de façon moins discriminatoire entre collectivités de la majorité et communes de l'opposition.

Par ailleurs, le développement de l'île, inégal mais réel, crée une situation singulière. Le produit local et les revenus sont supérieurs, comme aux Antilles, à ceux des Etats voisins indépendants. Mais ces aides massives qui entraînent, je l'ai dit tout à l'heure, une hypertrophie du secteur tertiaire, entravent pour longtemps l'industrialisation, dans la mesure où les coûts de production sont généralement plus élevés dans les départements d'outre-mer français que dans les Etats indépendants voisins.

Que cette situation ambiguë et périlleuse ait été voulue, le groupe socialiste en est persuadé et il dénonce depuis longtemps ce système qu'a personnalisé depuis des années la politique entreprise par M. Debré, système qui renforce sans cesse la dépendance des départements d'outre-mer en accentuant leur aliénation.

Dans ces conditions, quel statut choisir de Paris pour les Réunionnais, pour les Antillais et pour les Guyanais eux-mêmes ? Maintenir le *statu quo* serait une dérision, l'indépendance immédiate, probablement une déraision.

Ne serait-il pas, alors, temps de rendre la parole aux peuples d'outre-mer eux-mêmes ? C'est dans cet esprit que la proposition de loi que j'ai signée avec mes amis du groupe socialiste prévoit l'élection, dans chacun des départements d'outre-mer, d'une assemblée locale unique, au suffrage universel et à la proportionnelle. Cette assemblée reprendrait, bien sûr, les pouvoirs des actuels conseils généraux et ceux de ces aberrations que constituent, permettez-moi de le dire, les conseils régionaux monodépartementaux.

En outre, les socialistes préconisent, dans leur proposition de loi, que l'exécutif du département soit confié au président du conseil et à son bureau, le préfet, devenu commissaire de la République, se bornant à diriger les services d'Etat et à exercer une tutelle *a posteriori* des actes délibérés par les conseils.

Ces dernières réformes font partie d'ailleurs, mon ami Franceschi l'a indiqué ce matin, du dispositif de renforcement des libertés et des pouvoirs des collectivités que nous revendiquons pour l'ensemble des départements, qu'ils soient continentaux ou qu'ils soient d'outre-mer.

Mais l'innovation principale de cette proposition consiste en la possibilité, pour chacun de ces conseils nouveaux, et chaque conseil pour ce qui concerne exclusivement son aire de représentativité, de définir la nature des liens institutionnels qui régleront les rapports du département d'outre-mer avec la France.

Permettez-moi d'en citer l'article II qui définirait ces nouveaux pouvoirs. Il est bref :

« Le conseil départemental saisi le Gouvernement ou est saisi par lui, par l'intermédiaire du Premier ministre, de toutes propositions motivées par la situation particulière de chaque département, qui tendent à promouvoir des dispositions nouvelles d'ordre statutaire, réglant les rapports institutionnels entre l'Etat et le département. Le conseil départemental ratifie, le cas échéant, les évolutions institutionnelles et statutaires. »

M. Jean Fontaine. Cela existe déjà !

M. Alain Vivien. Déjà, les mêmes voix qui nient ces réalités, ou qui, prétendant qu'elles existent, se gardent bien de les mettre en pratique, protestent contre ces propositions. Je leur ferai remarquer que, sur le fond, leurs exclamations ne signifient rien : dans une démocratie, la consultation populaire serait-elle devenue condamnable ?

Mais allons plus loin.

Qui peut préjuger ce que seront les choix des conseils ? Les socialistes n'excluent pas que les cinq départements d'outre-mer émettent des choix différents. Certains peuvent se porter vers une intégration pure et simple du département d'outre-mer qui perdrait alors son qualificatif d'outre-mer. Mais cette solution impliquerait immédiatement pour l'Etat l'obligation d'étendre la totalité des droits et des devoirs des habitants de la métropole aux populations d'outre-mer sans restriction.

A l'opposé, d'autres choix pourraient conduire à l'indépendance. Est-ce donc une solution à proscrire dès lorsqu'elle répondrait au vœu du peuple d'outre-mer lui-même et ne s'apparenterait en aucune façon à ces largages d'origine métropolitaine dont rêvent les cartélistes de droite et dont l'abandon des Comores fut le dernier et triste exemple dès la chute d'Ahmed Abdallah ?

La France, n'a-t-elle pas réussi souvent à comprendre l'esprit du temps présent et ne trouve-t-elle pas son compte dans l'établissement de traités de coopération, que les socialistes voudraient plus réciproques encore ? Mais entre ces deux solutions extrêmes, comment ne pas voir la place immense qu'il y a pour trouver, par une concertation réciproque, des formules institutionnelles adaptées à chaque département d'outre-mer actuel et le cas échéant évolutive.

J'imagine, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez aussi pensé à ces solutions. Mais pouvez-vous mener cette politique de courage qui placera chacun devant ses propres responsabilités ? Un assaut de démagogie déferle à chaque initiative qui tend à rappeler le caractère imprescriptible et nécessaire de l'adaptation des institutions.

Certains n'hésitent pas à profiter non seulement des propositions que nous formulons, mais même des timides et insuffisantes réformes sociales ou économiques que vous avancez pour opérer à votre encontre une tentative de récupération des voix de la peur et de la réaction néo-colonialiste. Mais vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, pouvez-vous oser cette politique que souhaitent les socialistes ? Nous savons malheureusement que non, car derrière les intentions parfois généreuses de l'homme, il y a la pression de tels « lobbies » et la démagogie d'un nationalisme électoraliste si puissant qu'ils n'auront de cesse de vous faire trébucher, comme ils ont fait tomber avant vous M. Stasi, qui, en son temps, avait aussi tenté quelque chose pour débloquer la situation de l'outre-mer.

A cet égard, la raison de votre faiblesse, c'est que vous ne pouvez pas vous appuyer sur les couches profondes de la population d'outre-mer. Les statistiques électorales que vous avez citées dans votre intervention font un peu sourire. Lors des présidentielles de 1974, le moins que l'on puisse dire est que l'outre-mer s'était à peu près également partagé. Qu'aurait fait le Gouvernement sans les Comores, sans Djibouti, aujourd'hui indépendant, où les scrutins se déroulaient dans de bien curieuses conditions ?

Quant aux élections législatives, si elles ont vu un renforcement de la majorité, c'est, vous le savez bien, à la suite d'une campagne de peur soigneusement orchestrée sur le thème du largage, inacceptable pour quiconque réside outre-mer.

Enfin, en ce qui concerne le résultat des élections européennes, votre démonstration aboutit, en fait, au contraire de ce que vous avez voulu prouver. Si les voix de la droite ont apparemment atteint 72 p. 100, c'est qu'une grande partie de l'électorat ne s'est pas déplacée, c'est qu'une grande partie de l'électorat de gauche s'est refusée à se sentir concernée par l'intégration européenne. C'est dire combien ont été nombreux ceux qui se sont sentis différents et ont clairement laissé entendre.

Ainsi, que vous soyez soutenu ou non par le R.P.R., vous êtes, en dépit de tout, monsieur Dijoud, le secrétaire d'Etat d'un gouvernement conservateur qui arrêterait le temps s'il le pouvait, et qui préfère, en dernière analyse, prendre le risque de graves conflagrations plutôt que d'accepter les choses telles qu'elles changent ; qui oublie même le préambule de sa propre Constitution — comme si celui-ci était devenu une sorte de bois mort juridique — que je vais vous relire car il porte peut-être l'idée d'une autre communauté, véritable, celle-là, et bien différente de celle que les gouvernements de droite ont étouffée dès les premières années de la V<sup>e</sup> République.

Voici un passage de ce préambule : « En vertu de ces principes... » — il s'agit des droits de l'homme et de la souveraineté nationale — « ... et de celui de la libre détermination des peuples, la République offre aux territoires d'outre-mer qui manifestent la volonté d'y adhérer, des institutions nouvelles fondées sur l'idéal commun de liberté, d'égalité et de fraternité et conçues en vue de leur évolution démocratique. » Et l'article 1<sup>er</sup> ajoute notamment : « La Communauté est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent. »

Certes la notion de territoire y serait entendue plus largement qu'elle ne l'est aujourd'hui. Mais une telle communauté romprait avec ce franco-centrisme abusif qui obscurcit la question des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer sans lui apporter de remèdes. Elle renouerait avec la tradition républicaine égalitaire, élaborée sous la grande Révolution et prolongée par les actes fondamentaux de 1848 et de 1946. C'est ce grand dessein fraternel que les socialistes appellent les peuples de France et d'outre-mer à soutenir par leur action militante.

Il n'en existe pas d'autres. A moins de choisir la pente du désordre et d'accepter les crises intermittentes et le cycle imprévisible de la violence et de la répression.

Mais qui donc ici, mes chers collègues, prendrait, la face haute, une telle responsabilité devant notre peuple et devant notre histoire ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Je souhaite répondre à M. Alain Vivien et à M. Franceschi, qui se sont exprimés au nom du groupe socialiste.

Je tiens d'abord à les remercier parce que l'un et l'autre ont fait preuve, au cours de leur intervention, d'une grande courtoisie à mon égard ; sur le plan humain, j'apprécie cette courtoisie. Je les remercie aussi parce que, par la mesure de leurs propos, ils ont donné à ce débat sa véritable portée. Il faut que dans cette enceinte l'opposition puisse, calmement et de façon constructive, présenter au Gouvernement ses observations et ses idées. Tel a été le cas.

Je ne pourrai pas, bien sûr, répondre sur tous les points qu'ils ont soulevés, mais je dois indiquer que j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt ce qui a été dit, et ce matin par M. Franceschi et cet après-midi par M. Alain Vivien. Certes, l'un comme l'autre savent que nous ne faisons pas la même analyse de la situation dans les départements d'outre-mer et que les solutions que nous envisageons ou que nous mettons en œuvre sont différentes de celles qu'ils proposent. Nous ne parviendrons donc pas, au cours de ce débat, à mettre en évidence autre chose que notre désaccord.

Le Gouvernement, monsieur Vivien, est heureux de ce débat, et vous avez tort de penser que c'est sous la pression et sous on ne sait quelle menace que le Premier ministre se serait résigné à confier à son secrétaire d'Etat le soin d'informer l'Assemblée nationale du contenu de la politique du Gouvernement outre-mer et de répondre aux parlementaires. Pour le secrétaire d'Etat responsable de ce secteur difficile et exaltant, c'est toujours un honneur et une joie que de venir devant la représentation nationale faire le point de l'action conduite et entendre les propositions qui sont formulées.

Cela doit être clair dans l'esprit de chacun et doit permettre à ce débat de garder son véritable caractère.

**M. Jacques Brunhes.** D'autant qu'il n'y a pas de vote !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Vous avez, monsieur Vivien, monsieur Franceschi, évoqué le difficile problème de l'autodétermination et de la départementalisation. Sous ces mots lourds de signification politique, il faut voir la réalité, très simple, telle qu'elle est.

Que penseraient nos compatriotes de Savoie, de Corse ou de certains départements de l'Est, si l'on déclarait dans cette enceinte qu'il faut leur donner la possibilité de se prononcer pour ou contre leur appartenance à la France ?

**M. Benjamin Brial.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** C'est un problème de dignité. On oublie trop souvent que certains départements d'outre-mer étaient français avant certains départements métropolitains. Cela est fondamental, et c'est, je crois, attenter gravement à la fierté nationale de nos compatriotes d'outre-mer que de laisser planer un doute sur leur détermination à rester français comme les autres Français.

**M. Philippe Séguin.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Au nom de quoi déciderait-on que les Martiniquais ou les Réunionnais doivent se prononcer pour ou contre leur appartenance à leur pays et au nom de quoi refuserait-on le même choix aux Corses, à certains Alsaciens, à certains Basques ou à certains Savoyards qui, eux aussi, ont, dans leur histoire, connu des problèmes et ont été quelquefois divisés sur leur destin ? Il faut le dire clairement, l'autodétermination est faite depuis longtemps et elle se poursuit sans cesse.

Nos compatriotes qui vivent dans les départements d'outre-mer manifestent quelquefois, et parfois bruyamment, leurs inquiétudes, leur souci de voir les choses évoluer différemment ou plus vite, mais il est rare qu'une déclaration imprudente de tel ou tel de leurs élus locaux selon laquelle se poserait un problème d'appartenance à la France débouche sur autre chose qu'un désaveu cinglant. Partout où je suis passé depuis deux ans, j'ai, certes, entendu des élus appartenant aux tendances dites indépendantistes affirmer brutalement, dans un moment d'impatience ou d'oubli, qu'il fallait penser à l'indépendance et la préparer. Mais je les ai vus immédiatement revenir, avec la

plus grande honte, sur les propos qu'ils avaient tenus ; certains d'entre eux sont des hommes éminents qui n'ont pas eu le courage de persévérer à cet égard dans leurs convictions.

Je le dis sans chauvinisme, sans nationalisme désuet, sans excès de langage — ces excès que vous évoquez tout à l'heure et auxquels j'essaie de ne pas m'associer — mais avec une détermination tranquille et une grande sérénité : depuis que je suis chargé de ce secteur de l'activité gouvernementale, j'ai la conviction intime qu'il n'y a pas de véritable contestation sur l'appartenance ou non à la France. Partout nos compatriotes sont français ; ce ne sont pas toujours des Français sereins ; ce sont quelquefois des Français inquiets ou mécontents, mais ce sont des Français !

La départementalisation pose un autre problème.

La départementalisation, c'est le choix d'un mode d'administration, d'un dispositif constitutionnel qui corresponde à une réalité politique.

Que, sur ce sujet, une contestation, des idées ou des propositions se manifestent, quoi de plus normal ? Nous vivons en effet en démocratie et la loi autorise chacun à défendre ses idées.

Mais, là aussi, ma conviction est que nos compatriotes des départements d'outre-mer ont choisi la voie de la départementalisation, non seulement parce qu'elle correspond à leur sentiment patriotique, mais encore parce qu'elle leur a apporté beaucoup plus qu'on ne l'imagine.

Ainsi que je le disais récemment à un élu indépendantiste de la Guyane — M. Rivièrez s'en souviendra — la départementalisation ne présente qu'une seule faiblesse, celle de ne pas être encore partout réalisée. Elle est un combat, comme la liberté et comme la participation. Nous la bâtissons chaque jour un peu plus en affrontant les épreuves du chemin, en tenant compte des nombreux problèmes d'adaptation qu'elle pose. Et ceux qui la condamnent oublient de mesurer le chemin parcouru ou, surtout, d'avouer que ce qu'ils critiquent le plus c'est son insuffisance.

Cela est tellement vrai que M. Gremetz, avec une franchise que je me plais également à saluer, a mis tout à l'heure en évidence que, partout dans les départements d'outre-mer, les socialistes s'étaient ralliés à la départementalisation.

Partout, les socialistes regrettent le choix qui fut opéré lors de l'élaboration du programme commun — dont on parle encore beaucoup outre-mer — et peu à peu montrent, chaque fois qu'ils en ont l'occasion, que la voie départementaliste leur paraît la plus raisonnable.

A cet égard, monsieur Vivien, monsieur Franceschi, au sein du parti socialiste outre-mer, le fossé se creuse de plus en plus entre ceux qui sont socialistes pour recueillir l'appui de vos amis au Parlement et qui sont en réalité des indépendantistes honteux et ceux qui reconnaissent les effets de la départementalisation et sont chaque jour plus nombreux à s'y rallier.

Vous avez également évoqué les problèmes de la société outre-mer, ceux, difficiles, de l'intégration et ceux du respect de la spécificité.

Je crois répondre à l'attente des députés que ces questions préoccupent — je répondrai tout à l'heure à M. Sablé qui les a aussi longuement évoquées — en citant un passage du discours que j'ai prononcé le 18 octobre 1979 à Fort-de-France lors de la dernière conférence interrégionale à laquelle participaient de nombreux élus ici présents. On doit juger un homme politique, certes, sur ses réalisations, mais aussi sur ses convictions. Or voici quelles sont mes convictions en matière de culture :

« Que les garçons et les filles qui, à travers les études que la France peu à peu leur a permis de faire, accèdent au progrès dans le niveau de vie, que ces garçons et ces filles aient envie de retrouver leur racine, aient envie de bénéficier pleinement de l'héritage que l'histoire leur a laissé, un héritage douloureux à certains égards, un héritage glorieux à d'autres, un héritage riche en tout cas, que ces garçons et ces filles aient envie d'être pleinement des Antillais, tout en étant en même temps citoyens Français, pour ma part, je suis convaincu que c'est un droit qu'il faut respecter. En tout homme il y a des déchirements. Aucun homme n'est fait d'une seule pièce. Nous sommes tous les héritiers d'histoires différentes, et la France, à travers le monde, est faite de ces multiples héritages. Alors, pourquoi ignorer que, dans un jeune Antillais et dans un jeune Guyanais, il y a à la fois l'héritage africain, l'histoire douloureuse de l'esclavage, l'histoire américaine, mais aussi l'histoire

française bien vécue et profonde ? Pourquoi vouloir, ainsi que certains l'ont fait trop longtemps, ignorer l'héritage créole et faire des Antillais les derniers descendants des Gaulois ? Pourquoi oublier tout ce qu'il y a à côté de cela ?

« On s'est trompé en ignorant ce que nos jeunes ont de spécifique, de propre et de personnel. Mais pourquoi, inversement, vouloir confiner nos jeunes dans une seule partie de leur héritage ? Pourquoi faire croire à nos jeunes que l'héritage de la France, que l'héritage de la culture française ne les a pas profondément et définitivement marqués ?

« Au lieu de déchirer l'homme antillais ou guyanais entre sa condition et son héritage créoles et sa condition et son héritage français, pourquoi ne pas ajouter et ne pas unir ? Pourquoi ne pas bâtir un homme réconcilié, qui serait à la fois, en Amérique, fier d'être un citoyen français, parmi les peuples de la Caraïbe, fier d'être un citoyen français, et, parmi les créoles, fier d'être aussi un citoyen français ?

« C'est la grandeur de la France et de sa culture d'avoir formé à travers le monde des citoyens conscients, éclairés et généreux, pénétrés profondément de l'humanisme de la France, de liberté, d'égalité et de fraternité, mais s'appuyant aussi sur les fibres profondes d'un vieil héritage que nous n'avons pas le droit de renier. »

Telles sont, monsieur Vivien, mes convictions. Je crois qu'elles répondent largement à vos préoccupations.

Peut-être n'avons-nous pas pensé assez tôt à cela. Mais je ne crois pas qu'il soit trop tard pour bien faire, et le Gouvernement a engagé outre-mer un large effort pour donner toute leur dimension à ces cultures spécifiques et respectables, ce qui ne veut en aucune façon dire que nous remettons en cause l'héritage fondamental de la France.

Monsieur Vivien, monsieur Franceschi, vous avez l'un et l'autre évoqué la question de la continuité et du renouveau.

Je ne cherche pas à apaiser le R.P.R., avec qui j'ai, outre-mer, d'excellentes relations...

**MM. Emmanuel Hamel et Emmanuel Aubert.** En métropole aussi ! (Sourires.)

**M. Joseph Franceschi.** On va entendre M. Pons !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** ... et qui participe, comme soutien de la majorité, aux efforts que nous engageons ; le R.P.R. peut se rassurer tout seul. (Sourires.) Mais, je constate une vérité : quoi qu'en disent certains — et il peut y avoir au sein de ce parti des tentatives en ce sens — le Gouvernement poursuit l'œuvre qui a été engagée outre-mer par le général de Gaulle, par le Président Pompidou...

**M. Bernard Pons et M. Benjamin Brial.** Très bien !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** et s'il y a un renouveau et une novation, ils ne remettent en cause rien de ce qui a été fait. Ils visent simplement à adapter nos préoccupations à un monde nouveau, à un monde en changement et à répondre ainsi encore mieux à l'attente de ces hommes et de ces femmes qui, partout à travers le monde, sont fiers d'être français et veulent le rester. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et sur divers bancs du rassemblement pour la République.)

**M. Alain Vivien.** Puis-je répondre à M. le secrétaire d'Etat ? (Protestations sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** Monsieur Alain Vivien, je ne puis vous donner la parole que pour un rappel au règlement. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs.)

**M. Alain Vivien.** Je demande donc la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** Vous avez la parole.

**M. Alain Vivien:** Monsieur le secrétaire d'Etat, je prends acte bien entendu des déclarations que vous avez faites concernant vos convictions personnelles, que je ne mettrai pas en doute.

Je laisse à d'autres le soin de travestir la pensée du groupe socialiste. Mais sur un simple point, je souhaite que les choses soient bien claires.

**M. Raymond Tourrain.** Où est le rappel au règlement ?

**M. Alain Vivien.** Il n'est pas question, pour nous, de choisir entre la départementalisation et l'indépendance; il s'agit de laisser aux peuples d'outre-mer le soin de choisir, pour eux-mêmes, ce qu'ils souhaitent.

Je vous remercie de bien vouloir noter cette précision qui rappelle la doctrine constante du parti socialiste. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. le président.** Monsieur Alain Vivien, je suis obligé de vous faire observer que votre intervention n'était pas un rappel au règlement.

La parole est à M. Pons.

**M. Joseph Franceschi.** On va savoir ce que pense le R.P.R. !

**M. Raymond Tourrain.** On va vous le dire tout de suite.

**M. Bernard Pons.** Monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est certainement pas le groupe du rassemblement pour la République qui songerait un seul instant à minimiser les efforts accomplis depuis plus de vingt ans en faveur de nos départements et territoires d'outre-mer.

Oubliés au lendemain de la Libération, à laquelle ils avaient si largement contribué — comment, à quelques jours du quarantième anniversaire de l'appel du 18 juin, ne pas s'en souvenir ? — les départements et territoires d'outre-mer devaient attendre le retour au pouvoir du général de Gaulle pour sortir enfin de l'ombre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

Sans doute le statut départemental existait-il avant 1958 pour les Antilles et la Réunion, mais il n'avait apporté à nos compatriotes que des avantages bien restreints. Seule la mise en œuvre d'une vaste politique de départementalisation permet donc à nos départements d'outre-mer de quitter la position de délaissés dans laquelle les avaient confinés les gouvernements successifs de la IV<sup>e</sup> République. Tout, ou presque, était à faire sur les plans administratif et politique, économique et social, culturel et éducatif.

Pour s'attaquer à cette immense tâche de développement et de progrès, il fallait une volonté, il fallait des moyens. Que ceux-ci n'aient pas toujours été à la hauteur de celle-là ne saurait masquer une évidence : eu égard aux énormes retards accumulés, et même en tenant compte des insuffisances, le bilan de la V<sup>e</sup> République est considérable.

Du moins jusqu'à ces dernières années : car depuis quelque temps déjà c'est un sentiment d'incertitude que l'on éprouve en considérant la politique suivie par le Gouvernement.

Ce sentiment-là est exprimé par l'ensemble de nos élus des départements et des territoires d'outre-mer, et je l'ai personnellement ressenti au mois d'avril dernier, à la Guadeloupe et à la Martinique, il exprime la réalité d'une inquiétude, voire d'un trouble, auxquels on ne portera remède que si l'on en saisit d'abord les causes profondes.

Voilà pourquoi le groupe du rassemblement pour la République a demandé ce débat. Je tiens à remercier le Gouvernement de l'avoir accepté.

Les causes du trouble, quelles sont-elles ?

Je ne m'étendrai pas sur celles qui sont inhérentes à l'outre-mer : éloignement, diversité géographique, climatique, historique, humaine ou culturelle, entre autres. Chacun sait — et nos collègues d'outre-mer mieux qui quiconque —, ce qu'elles représentent. Mais si elles constituent beaucoup d'entraves ou d'obstacles au développement dans la plupart des domaines, ces causes-là n'expliquent pas tout. Au demeurant, elles ne sauraient servir d'alibi à la carence.

Non, les vraies raisons sur lesquelles se fonde notre inquiétude sont ailleurs.

Il y a, non seulement les promesses non tenues mais, encore bien plus grave, les décisions non appliquées. Il y a aussi les indécisions, les tâtonnements, le flou et l'absence de continuité. Enfin, les erreurs psychologiques.

Décisions non appliquées ? La loi n° 77-1 du mois de janvier 1977, portant réforme de l'aide au logement, prévoit, en son article 40, que « les décrets préciseront les mesures d'application nécessitées par la situation particulière des départements d'outre-mer ainsi que par celles des Français établis hors de France ». Or, à ce jour, aucun décret d'application aux départements d'outre-mer n'est encore paru, alors que la gravité du problème du logement ne peut être ignorée, du moins je le suppose, des services compétents.

Alors, monsieur le secrétaire d'Etat, quand le décret d'application de la loi de janvier 1977 sera-t-il publié ? Quelles dispositions seront prises pour assurer dans les départements d'outre-mer l'aide au logement arrêtée depuis plus de trois ans ?

Ensuite, est-il normal que dans les départements d'outre-mer le régime des prestations familiales soit si différent de celui de la métropole ? Que les prestations soient très inférieures aux allocations versées chez nous ?

Disparité choquante ici, retard là : est-ce ainsi que l'on conçoit la « départementalisation sociale » dans les départements d'outre-mer ? Ne sommes-nous pas en droit de nous interroger sur les motifs d'une telle défaillance du pouvoir, en ce domaine pourtant primordial pour l'avenir de ces départements ? Car, et je viens d'en citer deux exemples, tout se passe comme si l'on cherchait à attiser le mécontentement là où il était latent, à le créer là où il n'existait pas.

J'ai bien dit que tout se passait comme si mes amis et moi sommes prêts à reconnaître publiquement que nos craintes sont sans fondement, pour peu qu'on veuille bien nous le démontrer.

Il restera cependant à convaincre nos compatriotes d'outre-mer qu'on est attentif à leurs problèmes, qu'on connaît leurs préoccupations, qu'on est tout disposé à les prendre en compte, que d'ailleurs ce qui a été décidé sera naturellement appliqué, quitte, bien entendu, à leur demander de nouveau de faire encore preuve d'un peu de patience.

A la rigueur, cela serait facile si, par ailleurs, la politique suivie par le Gouvernement se caractérisait toujours par des actions cohérentes. La situation que connaissent les Antilles, notamment, prouve que ce n'est malheureusement pas le cas. D'où vient donc cette dégradation ?

Car enfin, monsieur le secrétaire d'Etat, le « Plan Antilles » auquel vous avez consacré tant de soins, n'allait-il pas dans le bon sens ? Son élaboration, entreprise sous votre autorité, dans un esprit de large concertation, nous tenons à vous en rendre hommage, correspondait exactement à ce qu'il convenait de faire : associer le plus étroitement possible les représentants des populations concernées pour corriger les défauts et définir en commun les priorités.

Bref, nos compatriotes Antillais, conscients de participer eux-mêmes à la solution de leurs problèmes, avaient la certitude que, une fois les principes définis et les orientations tracées, les actes allaient suivre les paroles.

Or que constatons-nous ? Loin de se fortifier, la confiance a laissé place au doute, au trouble, au désarroi : en premier lieu auprès de la majorité de nos compatriotes qui n'avaient et qui n'ont encore, je l'espère, aucune raison de mettre en doute la parole du Gouvernement.

Que s'est-il donc passé ? La réponse tient en un mot : maladresses ; dans le comportement comme dans le discours.

En veut-on des exemples ?

Lors d'une agitation récente en Martinique, vous avez, monsieur le secrétaire d'Etat justifié la présence d'importantes forces de police par la nécessité de faire front aux infiltrations d'une puissance étrangère. Que celle-ci cherche directement, ou indirectement, à étendre son influence sur les Antilles, c'est possible et même probable.

En l'occurrence, je présenterai deux observations.

D'abord, les décisions prises et les déclarations faites ont été immédiatement interprétées comme un aveu d'impuissance à maîtriser les problèmes. Il peut être tentant, lorsqu'on est confronté à des difficultés multiples, de dégager sa responsabilité et de la faire porter par les autres. Ce n'est pas ainsi que nous concevons le rôle et l'action du Gouvernement.

Ensuite, l'ordre public doit résulter avant tout de l'adhésion populaire, c'est-à-dire de la confiance des citoyens dans les autorités légales, dans le Gouvernement. C'est à partir de cette adhésion que s'établissent des rapports harmonieux, d'une part, entre l'Etat, chargé de défendre la sécurité des personnes et des biens, et les individus, d'autre part, entre les citoyens eux-mêmes. Toute autre orientation est une faute, une erreur grave.

Autre exemple. A propos du problème de l'emploi, qui se pose aux Antilles avec encore plus d'ampleur qu'en métropole, ce qui n'est pas peu dire, hélas ! vous avez fait en quelque sorte, monsieur le secrétaire d'Etat, l'éloge de l'émigration : mal nécessaire, avez-vous dit, et qui, à la limite, constituerait une faveur. Je vous le dis avec gravité : ces propos sont choquants.

Comment, alors que se développe partout en France, en raison des mutations économiques des dernières décennies, la légitime

aspiration à vivre et à travailler « au pays », ose-t-on encourager le déracinement de populations ? Comme si le premier devoir du Gouvernement n'était pas justement de permettre le développement économique harmonieux de toutes nos régions de sorte qu'elles soient créatrices d'emplois et que tous leurs enfants qui le désirent puissent rester « au pays » pour y travailler ?

Si les Antillais, si, avec eux, l'ensemble de nos compatriotes d'outre-mer, ont envie de vivre au pays, il faut que le Gouvernement s'efforce de créer les activités économiques pour le leur permettre, sans contrarier, bien entendu, de quelque manière que ce soit, le désir de ceux qui préfèrent aller dans une autre région.

Mais une chose est d'aider ceux-ci par tous les moyens, une autre de considérer l'émigration comme inéluctable, sinon comme nécessaire : elle représente au contraire un phénomène contre nature pour l'immense majorité de nos compatriotes. Sur ce point, il faut que les choses soient parfaitement claires !

Encore un exemple qui, celui-là, dépasse le stade de la maladresse pour déboucher sur celui de l'aberration. Le territoire de la Nouvelle-Calédonie recèle près de la moitié des réserves mondiales de nickel et sa production représente 15 p. 100 de la consommation du monde libre. Sachant quel atout majeur représente le nickel pour la Nouvelle-Calédonie, qui pourrait imaginer que la France ne le lui achète pas et ne mette pas tout en œuvre pour que l'Europe aussi le lui achète ? Or, en 1979, moins du quart de notre approvisionnement en nickel est venu de la Nouvelle-Calédonie — celle-ci, qui était en 1977 le troisième producteur de la Communauté économique européenne, ne vient plus aujourd'hui qu'au septième rang ! (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Promesses non tenues, décisions non appliquées, erreurs psychologiques : les quelques exemples que je viens d'évoquer, en laissant à mes amis le soin d'entrer plus dans les détails, montrent déjà à quel point notre inquiétude vis-à-vis de la politique économique et sociale dans les départements et les territoires d'outre-mer est légitime.

Dès lors, comment l'accumulation d'erreurs, de faux pas, de maladresses, ne conduirait-elle pas à peser la question fondamentale : quelles sont les véritables intentions du Gouvernement quant à l'avenir de notre outre-mer ?

Auparavant, permettez-moi de rappeler en quelques mots les principes qui animent le groupe du rassemblement pour la République et d'indiquer quels choix il considère comme prioritaires.

J'ai rappelé, en commençant, l'œuvre immense accomplie depuis 1958. Elle s'inscrit, pour nous, dans une philosophie politique et humaine éminemment gaullienne, celle d'une « certaine idée de la France », une France dont la vocation est mondiale, dont le rayonnement est international, tout simplement parce qu'elle est la France. Et parce que tant de peuples, dans tant de pays, savent qu'elle a toujours une mission à remplir et continuent d'attendre beaucoup d'elle : parce qu'ils s'étonnent et s'inquiètent chaque fois qu'elle semble fatiguée de porter le fardeau et paraît vouloir s'arrêter au bord du chemin.

Mais qui ne voit que si la France cédait à la tentation, cela s'appellerait le renoncement ? Renoncement à ces idéaux que notre pays s'est forgés au long de son histoire, et qui lui confèrent bien moins de droits que de devoirs et de responsabilités éminentes.

Alors, si nous croyons à la permanence de la mission de la France, si nous voulons assumer cette mission envers et contre tous, il est impérial de ne jamais oublier la part prépondérante de l'outre-mer français. Car cette France, présente dans les Caraïbes comme dans l'océan Indien ou dans l'océan Pacifique, en Amérique du sud, comme au large du Canada, représente un élément essentiel de la dignité et du rayonnement français. Pour notre part, nous ne cessons pas de le rappeler.

Et nos compatriotes des départements et territoires les plus éloignés de la métropole en seront d'autant plus convaincus, et seront d'autant mieux à même de remplir le rôle qui, de ce fait, doit être le leur, qu'ils auront la conviction qu'on ne leur en refuse pas les moyens. Nous savons que ceux-ci existent.

Pour sa part, ce que demande et ce que va vous proposer le groupe du rassemblement pour la République par la voix de ses élus des départements d'outre-mer et des territoires d'outre-mer, ainsi que par celle de notre collègue Didier Julia, c'est une autre politique. Chacun pourra se rendre compte que cette poli-

tique forme un tout cohérent : par l'ensemble des aspects économiques, financiers, fiscaux, sociaux et culturels qu'elle recouvre ; par la méthode, celle de la décentralisation.

Notre premier objectif est de lever les obstacles au développement et à l'aménagement du territoire. Notre volonté est de restaurer une confiance que trop d'incertitudes et, je le répète, trop d'erreurs, ont contribué à entamer dangereusement.

Dans la préparation des propositions que nous allons vous soumettre, ajouterai-je, nous avons gardé constamment à l'esprit un principe qui nous paraît essentiel : c'est qu'il faut en finir une fois pour toutes avec la notion d'assistance. Les Français de la Réunion, pas plus que les Français des Antilles ou du Pacifique, ou les Français de Bretagne ou du Midi, n'ont besoin de dons ou d'indulgences. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

Ils ont besoin de justice, et c'est fondamental dans une démocratie comme la nôtre. Ils ont besoin de dignité, et c'est capital dès lors que l'on reconnaît que la République est composée de citoyens à part entière et non de citoyens assistés. (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Oui, les Françaises et les Français d'outre-mer sont des citoyens majeurs. Il faut les aider en tant que tels, c'est-à-dire en tant que femmes et hommes responsables, capables de bien des efforts, parce qu'ils ont de grandes ambitions et de grands projets.

Hormis ceux dont le rôle est de susciter et d'entretenir l'agitation, en espérant en tirer un jour les bénéfices, sinon pour eux-mêmes du moins pour l'idéologie qu'ils servent, nous savons que la grande majorité de nos compatriotes d'outre-mer veulent garder leur place dans la nation française.

Aussi, quand ils constatent les indécisions, les hésitations, les erreurs de la politique menée à leur égard, ils ne comprennent plus. Ils en arrivent à ne plus savoir ce que veut et ce que ne veut pas la métropole.

Il est urgent de mettre fin à tout malentendu, urgent de lever les équivoques.

C'est pourquoi, monsieur le secrétaire d'Etat, au nom du groupe du rassemblement pour la République, je vous demande de nous donner de façon solennelle l'assurance formelle que, ni dans ses projets, ni dans ses plans, ni dans son action, il n'est question pour le Gouvernement de remettre en cause, d'une manière ou d'une autre, la grande politique de progrès et de justice définie par la V<sup>e</sup> République. Je vous demande de nous assurer que tout sera fait, au contraire, pour la poursuivre et la développer sans faiblesse.

Alors, mais alors seulement, on verra peut-être se dissiper les craintes et les doutes et renaître chez nos compatriotes la confiance dans l'avenir. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

**M. le président.** La parole est à M. le secrétaire d'Etat.

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Monsieur Pons, nous nous connaissons depuis longtemps. Nous avons mené, dans des conditions dont vous vous souvenez, les mêmes combats. Nous pouvons donc nous parler franchement, et je me dois de vous dire que vous avez tenu des propos qui, à certains égards, me peinent. Je vais donc vous répondre moi-même très clairement.

Vous faites semblant de mettre en doute la volonté réelle du Gouvernement de préserver la présence de la France outre-mer, de faire respecter envers et contre quiconque la volonté, sans cesse réaffirmée, de nos compatriotes de rester français ou la détermination de la France de défendre, contre quelque intervenant extérieur que ce soit, la sécurité de nos compatriotes d'outre-mer. N'ayez pas ce doute, soyez tout à fait rassuré et ne faites pas au Gouvernement un procès qu'il ne mérite pas et qu'il ne peut pas accepter.

Depuis deux ans que je suis chargé des départements et territoires d'outre-mer de la France, je vous mets au défi de trouver dans mes propos quelque phrase, quelque affirmation, quelque arrière-pensée qui puisse créer le moindre doute à ce sujet.

Autour de vous, sur ces bancs, des députés représentent les Antilles, la Guyane, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie. L'un d'eux est-il en mesure de dire en s'appuyant sur des faits précis, sur une citation précise, qu'un jour ou un autre le secrétaire d'Etat a manifesté de la faiblesse en face des séparatistes et des destructeurs ?

Il faut en trouver la preuve et me la donner. Ne craignez rien, monsieur Flosse, je vous répondrai : je vous destine un certain nombre d'observations spéciales !

**M. Gaston Flosse.** J'ai des preuves !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Le Gouvernement a manifesté sans cesse une détermination claire à affirmer la mission de la France partout outre-mer et à conduire, partout où c'était possible et réaliste, ce progrès que les populations appellent de leur vœu et que la V<sup>e</sup> République a sans cesse réalisé.

Je prends donc l'engagement que vous me demandez, monsieur Pons, et je n'ai aucun mal à le faire car il a été réaffirmé constamment. Aujourd'hui, donc, n'ayez aucun doute à ce sujet ou ne faites pas semblant d'en avoir.

Il existe un deuxième point sur lequel je dois vous répondre avec la même franchise que celle que vous avez utilisée à mon égard à cette tribune, mais aussi au cours d'un de vos récents voyages et lors d'une récente conférence de presse, car il est quand même un peu effarant que vous vouliez donner l'impression, par le ton que vous employez et par votre message, que le parti que vous dirigez n'est pas associé aux affaires et n'a aucune responsabilité dans ce qui a été fait ou ce qui ne l'a pas été outre-mer.

**M. Maxime Kalinsky.** Les élections présidentielles approchent !...

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Que je sache, je ne suis chargé de ce secteur que depuis deux ans et, en dehors de M. Bernard Stasi, dont la mémoire a été évoquée tout à l'heure...

**M. Emmanuel Aubert.** Il n'est pas encore mort !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** ...la mémoire n'a rien à voir avec la vie de M. Bernard Stasi dont nous savons qu'il est très bien portant ! — je suis le premier membre du Gouvernement à n'avoir pas appartenu, au moment de sa nomination, au parti que vous dirigez.

S'il y a des lacunes outre-mer, des difficultés, des incertitudes, tout autant que le secrétaire d'Etat actuel, tout autant que le Gouvernement actuel, votre parti y est associé et en porte la responsabilité.

**M. Jean-Michel Baylet.** C'est vrai !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Ne prenez donc pas prématurément un recul que rien ne justifie.

Enfin, monsieur Pons — et je vais en terminer par là car c'est ce qui justifie les propos quelque peu sévères que je porte à mon tour à votre égard — mais vous en avez porté d'autres plus sévères — vous avez parlé d'incohérence et de maladresses. Tous les députés ici présents vous ont entendu parler de l'action que j'ai conduite aux Antilles. Eh bien ! je réponds deux choses : la première, c'est qu'il y a ici des représentants antillais qui ont vécu sur place ces épreuves auxquelles la presse métropolitaine a, d'ailleurs, donné une dimension qu'elles ne méritaient pas. J'attends qu'ils me disent qu'effectivement j'ai été maladroit. Ils connaissent, eux, les réalités locales. Avec la franchise qui les caractérise, ils n'hésiteront pas à m'en parler. Je pourrai alors leur répondre.

Mais, monsieur Pons, je vais faire encore mieux. Nous avons tous entendu vos propos. Je vais, moi vous lire une citation.

**M. Maxime Kalinsky.** Encore !

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Les citations sont précieuses, car les écrits restent.

**M. Maxime Kalinsky.** Si c'est encore une des vôtres...

**M. Paul Dijoud, secrétaire d'Etat.** Ce n'est pas une des miennes. C'est une citation du secrétaire fédéral du R.P.R. de la Martinique, M. Michel Renard, avec qui je n'ai pas toujours été d'accord c'est vrai. Interviewé par France-Antilles le 12 mars de cette année, juste après, donc, les événements que nous savons, il a fait la déclaration suivante :

Et d'ajouter :

« Le R.P.R. n'a pas brusquement décidé de soutenir Paul Dijoud à la suite de dix minutes de déclarations télévisées. J'ai clairement exprimé mercredi dernier les différentes mesures que le R.P.R. demande au Gouvernement de prendre en Martinique depuis de nombreux mois et que celui-ci refusait de prendre. »

Je lui laisse évidemment la responsabilité de ce propos.

Et d'ajouter :

« Récemment, à Paris, j'ai rencontré le secrétaire d'Etat, entouré de plusieurs responsables du R.P.R. Au cours d'une très longue discussion, un certain nombre de mesures ont été à nouveau proposées à M. Dijoud. »

En l'occurrence, c'est moi qui ai annoncé ce que je comptais faire.

« Il s'agissait essentiellement, a-t-il poursuivi, de mesures allant dans le sens du respect de la démocratie dans ce département, mesures auxquelles le R.P.R. a toujours attaché une très grande importance depuis plus de deux ans. Le climat social et l'autorité de l'Etat se dégradent en Martinique. Le laxisme s'installe partout. Il faut réagir.

« Arrivé dimanche dans le département, donc environ un mois après notre réunion de Paris, M. Dijoud a convié la plupart des responsables politiques de la majorité et leur a exposé clairement les mesures qu'il entendait prendre immédiatement et ceci après avoir consulté le Premier ministre et le chef de l'Etat.

« Ces mesures allaient dans le sens de ce que le R.P.R. souhaitait. Nous les avons donc approuvées. J'observe d'ailleurs, que tous les élus de la majorité, et ils étaient nombreux, qui participaient à ce dîner de travail, ont eux aussi approuvé ces mesures, qu'ils soient R.P.R., U.D.F. ou non inscrits. Il ne s'agirait pas maintenant de jouer aux mal informés, ou d'avoir des états d'âme. »

Ces phrases me semblent suffisamment claires !

Dans la même interview, un peu plus loin, à propos d'une de mes remarques que rappelait l'un des intervenants, tout à l'heure, relative à certains fonctionnaires qui servaient en Guyane dans des conditions qui ne me satisfaisaient pas et que j'avais tenu à « secouer » personnellement, M. Renard a ajouté : « Je soutiens toutes les déclarations du secrétaire d'Etat car, là encore, M. Dijoud a dit tout haut ce que beaucoup d'entre nous pensent tout bas. »

Voilà qui me paraît aussi intéressant. Je pourrais continuer cette lecture, mais je m'en tiendrai là, afin, monsieur Pons, que vous mesuriez ce que signifie mon propos.

Il est, je crois, de mauvaise guerre de défendre une politique, parce qu'on la juge nécessaire, puis de donner l'impression, lorsque cette politique, après concertation, a été engagée avec courage — et ce n'était pas facile de le faire, ni moralement, ni politiquement — que le secrétaire d'Etat, lui, a été maladroit.

Ne laissez pas planer ce doute, qui constitue une attaque personnelle que je n'accepte pas. Aucune maladresse n'a été commise. Le seul reproche que l'on puisse m'adresser, c'est effectivement — ainsi que l'a dit M. Renard — d'avoir quelquefois fait preuve d'un peu de franchise là où d'autres maquillaient et maillaient encore leurs sentiments.

Voilà pour le fond de votre discours. J'espère vous avoir rassuré quant à la détermination de la France, vous avoir montré que nous n'étions pas dupes de l'inquiétude que vous faisiez semblant de manifester quant à notre volonté de mener outre-mer une politique de réforme. En ce qui concerne les maladresses que vous me prêtez, je n'éprouve aucun complexe ni aucun remords.

Aux Antilles, j'ai accompli mon devoir, et les élus martiniquais et guadeloupéens m'ont donné raison. S'ils ne sont pas d'accord, ils le diront tout à l'heure, et je les entendrai avec beaucoup d'intérêt. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

**M. le président.** Mes chers collègues, il n'est pas dans les intentions de la présidence d'écourter le débat, mais permettez-moi de vous faire remarquer que seuls cinq orateurs se sont exprimés cet après-midi et qu'il en reste encore vingt-sept à entendre.

La parole est à M. Riviérez.

**M. Hector Riviérez.** On nous a parlé de stratégie, de développement économique, de plans, d'harmonisation sociale, de société plus juste et plus fraternelle dans nos départements et territoires d'outre-mer : nous souscrivons à ces paroles. Mais reste la réalisation, qui est d'abord fondée sur la confiance. Or, cette dernière est remise en cause, année après année, mois après mois, jour après jour, par ceux qui posent chaque fois le problème institutionnel, celui de notre appartenance à la République. Une fois pour toutes, cette affaire doit être examinée d'une manière très approfondie.

Il y a des autonomistes sincères : ce sont des rêveurs. Il suffit de connaître l'histoire des peuples pour savoir que l'autonomie n'a pas de caractère permanent, qu'elle est toujours précaire, provisoire.

La liste des Etats francophones et anglophones devenus autonomes montre qu'ils ne le sont pas restés longtemps, huit ans au maximum. Les Etats francophones, notamment, n'ont pas dépassé le cap des deux ans.

Par conséquent, à ceux qui se déclarent de bonne foi autonomistes, je réponds : vous êtes sincères avec vous-mêmes, je vous respecte, mais vous ne connaissez ni l'histoire ni la démarche des peuples, car être autonomiste, c'est devenir, à terme, indépendantiste.

Ce fait est d'ailleurs maintenant reconnu par tous, même par ceux qui étaient autonomistes de cœur. Ils admettent parfaitement que la démarche de l'autonomie aboutit à terme à l'indépendance.

Il faut, par conséquent, cesser de parler d'autonomie, ce n'est pas sérieux. Ceux qui en parlent, qui sont des hommes instruits, intelligents, de bonne foi, devraient changer de langage et tenir celui de la vérité : L'autonomie n'est qu'une fausse vérité.

L'indépendance, les populations des départements d'outre-mer n'en veulent pas ; ceux qui en parlent le savent bien. La meilleure preuve réside dans les résultats de toutes les élections qui se sont déroulées depuis plus de treize ans que j'appartiens à cette assemblée. Or lorsque l'on rappelle cette manifestation de la volonté de nos compatriotes de demeurer français dans le cadre départemental, on répond à gauche : fraude, fraude, fraude ! Nous pourrions leur renvoyer la balle : récemment on a parlé de fraudes, mais il ne s'agissait pas de nos départements. (Sourires.)

**M. Philippe Séguin.** Vous entendez, monsieur Kalinsky ?

**M. Jean Fontaine.** Fontenay !

**M. Hector Rivièrez.** Il faut parler de l'indépendance parce que la conjuration est sérieuse et que ses acteurs sont partout : à l'étranger, notamment à Cuba, où la revendication de l'identité culturelle masque une action politique en faveur de l'indépendance de nos départements ; en métropole, aussi, et je pense aux grands partis : le parti communiste...

**M. Maxime Kalinsky.** C'est un grand parti, en effet !

**M. Hector Rivièrez.** ... et le parti socialiste qui ont rédigé ensemble dans le temps un livre que l'on a un peu oublié et qui était intitulé : Programme commun de gouvernement.

**M. Philippe Séguin.** Eh oui !

**M. Emmanuel Aubert.** Autant en emporte le vent !

**M. Hector Rivièrez.** C'était au temps de la lune de miel entre les communistes et les socialistes. Depuis je sais bien qu'il y a eu des cris et des chuchotements et que nous en sommes maintenant au stade des grincements et des hurlements !

**M. Maxime Kalinsky.** Nous sommes restés fidèles à ce programme pour ce qui nous concerne !

**M. Hector Rivièrez.** Il n'en reste pas moins vrai que le document est là et qu'il constitue une bible. Or les communistes et les socialistes avaient déjà, à l'époque, placé les départements d'outre-mer dans le chapitre consacré aux affaires étrangères de la République. Nous étions considérés comme indépendants avant la lettre !

Les communistes, eux, demeurent fidèles à leur ligne, à leur idéologie et je les respecte. Je ne les accuse pas, je ne dis rien de mal d'eux : quand ils parlent d'autodétermination, on sait très bien qu'il s'agit d'indépendance. J'en veux pour preuve cette interview de M. Kanapa à la Martinique dans laquelle il attaqua le parti socialiste en lui reprochant de s'être rangé sous la bannière des départementalistes. Tout à l'heure d'ailleurs, un intervenant l'a rappelé aux socialistes, qui l'écoutaient très étonnés. Est-ce par souci d'électoratisme ou par sincérité ? Je veux bien que les socialistes soient sincères — la générosité n'est-elle pas seulement à gauche, à les entendre ? Toujours est-il qu'ils ont changé, et les communistes ont eu raison de le leur rappeler. Ils ont élaboré une jolie proposition de loi pour les départements d'outre-mer, où tout tourne autour de l'autonomie. Mais quand on va au fond des choses, et qu'on examine un

certain article 11, on se rend compte que le passage à l'indépendance y est inscrit en pointillé. Bien sûr, ce n'est pas dit clairement, mais cela apparaît tout de même. Ce qui m'étonne, et ce qui vous a également étonné, monsieur le secrétaire d'Etat, c'est le comportement de nos compatriotes de la métropole appartenant aux grands partis communiste et socialiste : ils ne nous considéraient pas comme des Bretons, des Corses, des gens de l'Est ou de l'Ouest, mais comme des citoyens différents. Or, quitte à chagriner les représentants de la Corse, je dois leur rappeler que la Guyane, la Martinique, la Guadeloupe, la Réunion étaient françaises bien avant la Corse. Or en même temps qu'ils déposaient une proposition nous concernant, ils en déposaient une pour ce département.

**M. Philippe Séguin.** Eh oui !

**M. Hector Rivièrez.** Ecoutez ce qu'ils disaient sur ce sujet : « Il n'est pas question d'indépendance pour la Corse. Au demeurant, et au-delà des raisons essentielles qui tiennent à l'histoire, il nous faut affirmer que l'indépendance, si même elle était possible et voulue, loin de permettre l'émancipation, risquerait d'aboutir à une nouvelle forme d'asservissement. »

Par conséquent, pour les socialistes, les Corses ne doivent pas être réduits à l'indépendance et asservis à la différence des hommes des départements d'outre-mer qui, eux, peuvent devenir indépendants et être asservis !

**M. Jean Fontaine.** Il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes !

**M. Hector Rivièrez.** Voyez le parti communiste martiniquais — avec sa grande résolution — le parti communiste guadeloupéen, l'unité guyanaise, le parti socialiste guyanais, la C. G. T. guyanaise : tout ce monde-là veut l'indépendance, immédiatement ou à terme. Que ce soit en métropole ou dans nos départements d'outre-mer, la même action est donc poursuivie.

Chez nous, donc, certains veulent l'indépendance, mais ils ne le proclament pas, parce qu'ils savent très bien que nous n'en voulons pas. Vous les avez appelés, monsieur le secrétaire d'Etat, des indépendantistes honteux. Je crois qu'il faut aller plus loin : puisqu'ils ne disent pas qui ils sont et qu'ils se présentent seulement comme autonomistes, pour gagner des voix — sachant que l'électorat ne veut pas de l'indépendance — on pourrait les appeler carrément des indépendantistes tricheurs.

Je rends hommage aux hommes qui veulent l'indépendance chez nous et qui le disent.

Je méprise, par contre, ceux qui veulent l'indépendance en comité restreint, mais pas devant l'électorat.

Mais allons au fond des choses : pourquoi l'indépendance ? Car l'indépendance, c'est la révolution, n'est-il pas vrai ?

Et quel serait son but ? On me répond parfois : la décolonisation. Laissez-moi rire ! La décolonisation a été réalisée d'une manière extraordinaire, il y a bien longtemps, en 1946, sous l'autorité de l'un de mes compatriotes, le président Monnerville.

C'est un événement unique dans l'histoire que l'on reconnaisse à des colonisés résidant à des milliers de kilomètres de la métropole les mêmes droits qu'aux nationaux !

Certes, des insuffisances sont à déplorer, mais le principe est reconnu et nous progresserons dans cette voie.

L'acte de décès de la colonisation de nos départements d'outre-mer a été dressé un certain jour de l'année 1946, ici même, par le président Monnerville et par quelques autres dont je préfère ne pas rappeler les noms.

Depuis ce jour, on n'est plus colonisé. Si l'on se sent colonisé ou si on joue à l'être, tant pis !

Demandez donc aux 27 000 fonctionnaires originaires des départements d'outre-mer et résidant en métropole s'ils sont colonisés. Demandez aux fonctionnaires des départements d'outre-mer s'ils sont colonisés. Demandez aux professeurs, aux magistrats, aux fonctionnaires communaux des départements d'outre-mer s'ils sont colonisés. Demandez à nos médecins, à nos avocats s'ils sont colonisés.

Drôles de colonisés que ces fonctionnaires mieux payés que les fonctionnaires métropolitains ! Drôles de colonisés, les vieux de chez nous, qui perçoivent la même retraite que les vieux de la métropole ! Drôles de colonisés, les enfants de chez nous qui peuvent bénéficier du même enseignement que les enfants de la métropole ! Drôles de colonisés, les handicapés de chez nous qui perçoivent les mêmes allocations que ceux de la métropole !

Drôles de colonisés que ces Guyanais, ces Martiniquais, ces Guadeloupéens qui sont maîtres de leurs fortunes, sont membres des professions libérales, directeurs d'école ou présidents d'université ! Oui, ce sont de bien curieux colonisés que les hommes et les femmes d'outre-mer.

Il y a tout de même, je le reconnais, des malheureux.

**M. Maxime Kalinsky.** Ah bon ?

**M. Hector Rivièrez.** Il y a des miséreux, mais il y en a aussi en métropole : on les appelle les gens du quart monde. Nous avons nous aussi notre quart monde, mais c'est là un problème social, dû à la misère, contre laquelle nous luttons à notre manière, comme vous. Mais ce n'est en aucun cas un problème lié à la colonisation. Ou alors, nous serions nos propres colonisateurs ! Nous avons en effet nos bourgeois et nos possédants et nous sommes maîtres de nos richesses. On ne peut donc accuser la « grosse bourgeoisie métropolitaine » de coloniser nos ouvriers, dont vous prétendez être les seuls défenseurs. La revendication d'indépendance n'a donc rien à voir avec la colonisation.

Alors pourquoi l'indépendance ? Certains répondent : pour recouvrer notre dignité perdue. Le grand mot est lâché.

Mais notre dignité d'homme — ce serait faire injure à nos ancêtres que de le nier — nous l'avons conquise et imposée depuis les temps lointains de Schoelcher. Le commandant Mortenol, Cénac Thaly, Félix Eboué et Elie Bloncourt n'auraient pas admis que l'on mette en doute leur dignité !

Notre dignité n'est pas à conquérir : elle n'a plus qu'à rayonner — mais c'est l'affaire de chacun d'entre nous — en métropole, dans les départements d'outre-mer et dans le monde. Ne jouons pas aux Africains colonisés, qui ont trop longtemps revendiqué leur droit à la dignité et ne l'ont obtenu, pour partie, qu'après 1946 et, pour le reste, que depuis 1958, grâce au général de Gaulle.

Notre histoire n'est pas la même. Qu'on n'évoque donc pas une dignité perdue, car pour l'homme antillais la misère ne constitue pas une entrave à la dignité.

Cette dernière s'accommode parfaitement des pieds nus. Mon père s'en est allé, un temps, pieds nus et il était digne. L'ennemie de la dignité, c'est la misère, qui distille l'humiliation. Elle ne concerne pas les Antillais, les Guyanais en tant que tels, mais des hommes malheureux. La quête de la dignité ne peut donc justifier la révolution qu'implique la revendication de l'indépendance.

Pourquoi alors l'indépendance ? Certains répondent : pour permettre l'épanouissement de notre identité culturelle, de notre personnalité. Le maître-mot est lâché.

Mais cette identité culturelle, nous l'avons et nous en sommes fiers. Je suis très fier d'être un Guyanais, un homme d'outre-mer et nul ne m'a contesté le droit de le proclamer. Personne ne nous a jamais interdit d'affirmer notre identité et de nourrir notre culture. Mais il faut reconnaître que la recherche de l'identité culturelle est récente — dans le temps, on ne se posait pas de questions à ce sujet — et qu'elle caractérise le monde d'aujourd'hui, la métropole comme les départements d'outre-mer.

C'est là un phénomène nouveau qui concilie le besoin d'universalité et le désir de se retirer en soi-même. Ne dites donc pas qu'on a empêché notre identité culturelle de se manifester car ce n'est pas vrai.

A la vérité, quelle est cette identité ? C'est que nous sommes tous des métis, de sang ou de culture. Il y a en nous du caraïbe, de l'indien, de l'hindou pour certains, du noir, du blanc, du jaune. Nous sommes une préfiguration de l'homme de demain, et nous en sommes fiers. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Nous avons en nous de toutes ces cultures, et personne, jamais, ne nous a empêchés de donner la préférence à l'une plutôt qu'à l'autre, à la négritude plutôt qu'à la francité, personne ne nous a empêchés d'écrire en créole. Je ne sache pas qu'on ait obligé M. Damas, l'un de nos plus grands écrivains et poètes guyanais, à écrire en français. Je ne sache pas qu'on ait obligé M. Glissant à écrire en français, ni aucun autre, ni même le plus grand d'entre eux.

Qu'on le veuille ou non, nous sommes Français et nous sommes autres : voilà la vérité sur notre fameuse identité culturelle. Cette identité, elle se marque dans notre comportement — les vers de nos poètes réveillent notre âme, notre essence africaine, indienne ou chinoise — dans nos danses, qui traduisent notre joie, et dans nos chants.

On me répondra que nous sommes loin de l'Europe, mais lorsque j'écris, c'est en français.

Telle est la vérité. Ne jouons pas aux opprimés, car l'homme d'outre-mer n'est pas opprimé.

Mais si on ne fait pas la révolution pour promouvoir la décolonisation, pour restaurer notre dignité, pour affirmer notre identité culturelle, pourquoi la fait-on ?

Qu'on ne vienne pas me répondre que c'est pour rendre l'homme plus heureux, car c'est un mensonge. Tout le monde sait parfaitement que dans tout le tiers monde, en Asie et en Amérique comme en Afrique, il n'est pas une terre où les hommes bénéficient de notre protection sociale et soient plus heureux, même si leur bonheur est imparfait. Cette révolution nous précipiterait donc à coup sûr dans l'abîme et dans la misère et ferait de nous des colonisés de l'intérieur.

Car, déjà, on promet à l'homme d'outre-mer qu'il travaillera dur, on l'écrit et on l'a dit.

Mais nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup> siècle ; nous n'avons pas à construire une ligne Congo-Océan où chaque kilomètre était marqué par la mort d'un blanc et chaque traverse par celle d'un noir. Ces temps-là sont révolus. Et quand en vient me dire qu'il est malheureux que nos prix de revient soient plus élevés parce que nos avantages sociaux les grèvent, je me demande si ce sont bien des socialistes que j'entends parler ainsi.

Quelle horreur ! Reculer de la sorte ? Faudrait-il travailler dans des conditions semblables à celles qui existent à la Dominique, à Haïti, aux Barbades et ailleurs, c'est-à-dire sans payer au juste prix l'ouvrier et sans lui donner de protection ? Lui faire abandonner tout ce qui a été conquis par lui, parce que nous avons participé à la vie de la France ? Ces conquêtes sociales auxquelles vous avez, pour beaucoup, contribué, messieurs de l'opposition, il faudrait y renoncer sous prétexte de produire moins cher pour vendre mieux ? Vraiment, ces hommes de gauche marcheraient-ils sur la tête ? (*Rires et applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Quel recul invraisemblable que de vouloir payer moins l'ouvrier d'outre-mer sous prétexte qu'il doit être concurrentiel !

Eh, à la vérité, pourquoi le sacrifier ? Car l'indépendance implique le sacrifice. Il est très joli de dire qu'on va faire une nation. Laissez-moi rire ; mais pour l'instant laissez les hommes vivre, s'il vous plaît ! L'homme ne se renouvelle pas, il meurt. Laissez-lui donc un peu de bonheur ; puisqu'on le lui donne, pourquoi le lui faire perdre ?

Au fond, nous n'avons pas besoin de tout cela ; notre marché naturel, il est chez nous ; nos clients sont les Guyanais, les Martiniquais, les Guadeloupéens, qui ont le même niveau de vie, la métropole et l'Europe, où le niveau de vie est identique. Par conséquent, nous pouvons exporter, mais à la condition de travailler et de créer et que la métropole nous soutienne.

Nous n'avons pas besoin de pleurs ni de larmes, et encore moins de sang, pour pouvoir créer et vendre. Nous n'avons pas besoin de devenir des sous-Haïti, ni des sous-Dominique, des sous-Grenade ou des sous-Barbades. Non ! Nous avons la chance d'être Français, d'avoir des ouvriers payés comme en France, des hommes protégés comme en France, même s'il reste quelques conquêtes à faire : gardons cela. Respectons l'homme, je vous prie ; ne jouons pas avec lui ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Alors, pourquoi l'indépendance ?

On nous répond aussi : parce qu'il y a l'émigration, la déportation en France.

Certes, il faut mettre fin à l'émigration. Mais quand ils seront indépendants, ces messieurs, ils seront tout seuls car la plupart des médecins, des avocats et des professeurs, qui touchent de gros salaires, vont fuir immédiatement et venir en France, comme ils l'ont fait à Haïti.

Que se passera-t-il lorsque l'indépendance aura été proclamée ? L'émigration va tripler, quadrupler, quintupler ! Tous les Africains qui vivent en France ne sont-ils pas des ressortissants de pays indépendants ? Et les Maghrébins ? Songer aux six cent mille originaires des Caraïbes qui vivent à Londres et dans les environs, aux deux cent mille Surinamiens qui vivent en Hollande et dont le nombre s'accroît de mille par mois.

L'indépendance ne mettra donc pas fin à l'émigration. Et nous devons tout mettre en œuvre pour qu'elle disparaisse dès à présent.

Alors pourquoi l'indépendance ? Personne ne peut répondre à cette question. Pour apaiser les états d'âme de ceux qui s'interrogent sur eux-mêmes ? Cela mérite en effet le respect.

Quant à moi, j'ai la chance de ne pas me poser de question : je suis ce que je suis.

Et j'espère qu'un jour les partisans sincères de l'indépendance reconnaîtront que l'indépendance, c'est véritablement la chute dans l'abîme.

Mais il est bientôt dix-neuf heures, monsieur le secrétaire d'Etat, et la conférence des présidents va se réunir. Je dois conclure. Il faut continuer de faire la Guyane avec la participation du Crédit agricole et du Crédit maritime. Il faut développer les infrastructures, mettre en valeur nos terres, en accordant une priorité à mes compatriotes de Guyane. Le Gouvernement de M. Chirac a commencé de le faire en 1975 avec le plan Guyane : il faut continuer et achever l'harmonisation sociale.

Nous refuser les avantages accordés aux familles nombreuses, et qui bénéficieront aux familles étrangères, ce n'est pas sérieux, je dirai même que c'est petit. Et qu'on ne me rétorque pas : on vous a déjà donné, car ce serait porter atteinte à notre fierté. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Car si notre dignité n'est pas en cause, notre fierté peut être ombrageuse. Nous voulons contribuer à l'effort national...

C'est-à-dire produire, construire le pays, le faire contribuer à l'effort de la nation, comme mes amis politiques qui m'ont précédé l'ont déjà fait et comme ceux qui me suivront le demanderont véritablement.

Je vous ai indiqué ce qu'il fallait faire pour la Guyane, monsieur le secrétaire d'Etat. Il faut aller plus loin que ce que vous envisagez : nous le pouvons avec le méthanol et la pâte à papier. La Guyane peut beaucoup donner à la République mais doit d'abord recevoir pour pouvoir donner.

J'entends déjà certains m'accuser de vociférer en faveur de la départementalisation, comme un de nos collègues a eu la gentillesse de le faire tout à l'heure à l'égard d'un orateur de grand talent qui l'avait précédé. C'est à tort que l'on qualifiera mes propos de vociférations. Je parle en effet de la France, comme en ont parlé avant moi des hommes qui tenaient le même langage et sont morts pour leurs idées, tel Félix Eboué, qui était un Guyanais. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Un autre homme tient le même langage : le président Monnerville. Mes compagnons de route, ce sont des Guyanais, et ils sont bien ! (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Emmanuel Hamel.** Ils sont même très bien !

**M. le président.** La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

— 3 —

#### RAPPEL AU REGLEMENT

**M. Emmanuel Hamel.** Je demande la parole pour un rappel au règlement.

**M. le président.** La parole est à M. Hamel, pour un rappel au règlement.

**M. Emmanuel Hamel.** Monsieur le président, je vous demande de bien vouloir rappeler à la conférence des présidents, qui va se réunir dans quelques instants, la suggestion que j'ai faite il y a une semaine, pour des motifs que j'ai déjà développés, de ne pas prévoir de séance le mercredi 18 juin après-midi afin que nous puissions être présents aux manifestations organisées dans nos départements à l'occasion du quarantième anniversaire de l'appel du général de Gaulle.

**M. le président.** Je soumettrai moi-même votre suggestion à la conférence des présidents, monsieur Hamel.

— 4 —

#### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les départements et territoires d'outre-mer.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*  
LOUIS JEAN.